

# L'APPORT DE KANT AU PROGRAMME DE L'ARS INVENIENDI DES MODERNES

*Kant's Contribution to the 'ars inveniendi' Program of Moderns*

LEONEL RIBEIRO DOS SANTOS

Université de Lisbonne

leonelrs@netcabo.pt

Si on n'espère pas l'inespérable, on ne le découvrira pas, étant inexplorables et sans voie d'accès.  
Héraclite, Frag. 18

**Abstract:** The goal of the present essay is to show how the Kantian philosophy contributes to the carrying out of the philosophical program, firstly enunciated by Francis Bacon and resumed successively by some of the most distinguished modern thinkers, on the making of an '*ars inveniendi*', that is, a logic of discovery of the unknown and of invention of the new, in sciences, philosophy and arts. Further than the identification of the places of Kant's works, where the Baconian theme finds explicit echo and development, the proposal also comprises a correlated interpretation of some other steps of the main works of the philosopher where the issue of the possibility of the knowledge of the new and unknown is assumed and discussed within the program of critical philosophy itself, which thus is revealed as a transcendental Heuristics.

**Key-words:** Kant; Bacon; *Ars Inveniendi*; Logic of Discovery; Transcendental Heuristics; Modern Philosophy.

1. Le projet d'élaboration d'un *ars inveniendi*, qui établirait les règles d'une méthode pour découvrir l'inconnu ou inventer le nouveau, dans le domaine des sciences ou dans le domaine des arts, a été l'un des plus chers aux penseurs modernes. Il répondait, à la fois, à un croissant intérêt pour la nouveauté et au *pathos* de la découverte, à l'exigence du progrès continu des connaissances et, enfin, à la conviction de plus en plus généralisée de la supériorité des Modernes sur les Anciens.

Francis Bacon a été le premier à le formuler expressément en le concevant comme une partie d'une nouvelle logique, alternative à la logique aristotélicienne et de l'École. Il accuse celles-ci de servir seulement à démontrer ce qu'on savait déjà mais d'être inutiles pour découvrir ou inventer de nouvelles connaissances. Les idées du philosophe anglais sur ce *topos* ont été décisives aussi pour la transformation du sens traditionnel du mot *invention* (*inventio*), qui était surtout associé à son usage dans le contexte de la Rhétorique des Anciens et des Humanistes, et auquel il a donné son sens proprement moderne: «L'invention des arguments – disait le

philosophe-chancelier – n'est pas à proprement parler une invention. Inventer c'est découvrir des choses inconnues, et non recevoir ou remémorer les choses que l'on connaissait déjà.»<sup>1</sup>

Mais Bacon connaît bien les difficultés de la nouvelle logique de l'invention qu'il se propose et dont il voit toute l'urgence et la grande utilité. Au contraire de ce qui se passe pour la logique traditionnelle de l'École, les règles de l'*ars inveniendi* n'admettent pas qu'on les détermine *a priori* et une fois pour toutes, mais il faut les appréhender et les dégager de l'expérience même des inventions et découvertes.<sup>2</sup>

À la suite de Bacon, et tout au long des dix-septième et dix-huitième siècles, on peut suivre à plusieurs reprises ce programme baconien de constitution d'un *ars inveniendi*, un programme qui a vraiment mobilisé les plus importants philosophes modernes.

Et en premier l'auteur des *Regulae ad directionem ingenii* (*Règles pour la direction de l'esprit*, 1628), œuvre inachevée qui toutefois se présente vraiment comme une méthode pour inventer la vérité. Mais pour Descartes le modèle de cette méthode est la *mathesis universalis* ou l'analyse des anciens géomètres, dans laquelle le philosophe français pense avoir trouvé un moyen de découvrir et de développer toutes les connaissances certaines et évidentes que la raison à elle seule peut extraire de son propre fonds. Dans sa «Réponse aux Seondes Objections» à ses *Méditations* on trouve cette déclaration du philosophe:

«L'analyse montre la vraie voye par laquelle une chose a esté methodiquement inventée, & fait voir comment les effets dépendent des causes; en sorte que, si le lecteur la veut suivre, & jeter les yeux soigneusement sur tout ce qu'elle contient, il n'entendra pas moins parfaitement la chose ainsi démontrée, et ne la rendra pas moins sienne, que si luy-mesme l'avoit inventée.»<sup>3</sup>

Certes, Descartes s'est servi de beaucoup d'autres stratégies pour l'invention et la découverte de nouvelles connaissances, surtout dans sa physique, à tel point que ses critiques l'accusent souvent d'avoir proposé non pas une vraie physique mais un «roman de la nature».<sup>4</sup> En revanche, au siècle suivant, et au contraire de Pascal et de Voltaire<sup>5</sup>, Baumgarten croit voir dans

<sup>1</sup> «Inventio argumentorum inventio propria non est. Invenire enim est ignota detegere, non ante cognita recipere aut revocare.» Francis Bacon, *De dignitate et augmentis scientiarum*, in *The Works of Francis Bacon* [W], ed. Spedding/Ellis/Heath, London, 1858, I, 633.

<sup>2</sup> «Futile enim esse constat et angusti cujusdam animi, qui existimet artem de scientiis inveniendis perfectam jam a principio excogitari et proponi posse; eandemque postea in opere poni et exerceri debere. At certo sciant homines, Artes inveniendi solidas et veras adolescere et incrementa sumere cum ipsis inventis; adeo ut cum quis primum ad perscrutationem scientiae alicujus accesserit, possit habere Praecepta Inventivae nonnulla utilia; postquam autem ampliores in ipsa progressus fecerit, possit etiam et debeat nova Inventionis Praecepta excogitare, quae ad ulteriora eum foelicius deducant.» *Ibidem*, W I, 636.

<sup>3</sup> «Analysis veram viam ostendit per quam res methodice et tanquam a priori inventa esta, adeo ut, si lector illam sequi vellit atque ad omnia satis attendere, rem non minus perfecte intelliget suamque reddet, quam si ipsemet illam invenisset.» Descartes, *Secundae Responsiones*, in *Œuvres*, ed. Adam-Tannery, VII, 155 [IX, 121].

<sup>4</sup> Voir: B. Pascal, *Pensées* (ed. Lafuma n°887), *Œuvres Complètes*, Seuil, Paris, 1963, p.615; Voltaire, *Lettres philosophiques*, Bordas, Paris, 1988, pp.72,75. Voir aussi: Zeljko Loparic, *Descartes heurístico*, Campinas, 1997; et notre étude: «Veritas in fabula. Descartes e a poética da invenção científica», in L.Ribeiro dos Santos, *Retórica da evidência ou Descartes segundo a ordem das imagens*, Coimbra, 2001, pp.133-189.

<sup>5</sup> Voltaire, *Lettres Philosophiques ou Lettres anglaises*, Bordas, Paris, 1988, pp. 72,75: «Descartes était né avec une imagination vive et forte, qui en fit un homme singulier dans sa vie privée comme dans sa manière de raisonner. Cette imagination ne put se cacher meme dans ses ouvrages philosophiques, où l'on voit à tout moment des comparaisons

l'heureuse alliance qu'on trouve dans la pensée cartésienne entre philosophie, physique et esthétique un bon motif pour la recommandation de la manière cartésienne de penser.<sup>6</sup>

Le programme de l'*ars inventendi* sera repris à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle surtout dans les traités de Logique de quelques penseurs allemands, comme Tschirnhaus<sup>7</sup> et Thomasius.<sup>8</sup> Mais c'est avec Leibniz qu'il acquiert une nouvelle impulsion et obtient la reconnaissance de toute son importance philosophique. Le philosophe de l'harmonie traite le thème à plusieurs reprises dans ses écrits, presque toujours dans le contexte de ce qu'il appelle les «principes architectoniques» ou «principes de convenance», principes qu'il soutient avec conviction et persistance face à ceux qui ne reconnaissaient de valeur scientifique qu'aux principes géométriques et mécaniques de la nouvelle science de la nature.

Leibniz a eu même le propos d'écrire une «science ou art général pour inventer», dont il a rédigé diverses esquisses.<sup>9</sup> Il envisage le programme de l'*ars inventendi* d'une façon éclectique, comme un mélange de l'«*ars combinatoria*», de l'«*ars characteristicam universalis*» et de l'«*ars analytica generalis*». Mais, comme Bacon, il a aussi bien vu l'importance de l'expérience inventive et de la réflexion sur cette expérience, puisqu'il avouait:

Une longue expérience de réflexions sur toute sorte de matières accompagnée d'un succès considérable dans les inventions et dans les découvertes m'a fait connoître qu'il y a des secrets dans l'Art de penser, comme dans les autres Arts.<sup>10</sup>

Et que:

L'art de découvrir les causes des phénomènes, ou les hypothèses véritables, est comme l'Art de déchiffrer, où souvent une conjecture ingénieuse abrège beaucoup de chemin.<sup>11</sup>

L'auteur du *Tentamen Anagogicum* soutient l'idée que les principes mécaniques et géométriques de la science de la nature sont subordonnés aux principes architectoniques de l'ordre et de la perfection et que précisément le principe que les philosophes de la nature invoquent très

---

ingénieuses et brillantes. La nature en avait presque fait un Poète... La Géométrie était un guide que lui-même avait en quelque façon formé, et qui l'aurait conduit sûrement dans sa Physique; cependant il abandonna à la fin ce guide et se livra à l'esprit de système. Alors sa Philosophie ne fut plus qu'un roman ingénieux...»

<sup>6</sup> A. G. Baumgarten, *Cours sur l'Esthétique*, § 1, Appendice à A. G. Baumgarten, *Esthétique*, L'Herne, Paris, 1988, p.247: «Descartes. Qui le connaît sait aussi qu'il était un esprit d'une vivacité peu commune. Sa physique est plus belle au point de vue de l'esthétique qu'au point de vue de la philosophie. Il serait possible de chanter sa théorie des cubes plutôt que d'en parler philosophiquement.»

<sup>7</sup> E. W. von Tschirnhaus, *Medicina mentis sive artis inventendi praecepta generalia* (1687), ed. nova, Leipzig, 1695.

<sup>8</sup> Christian Thomasius, *Einleitung zu der Vernunftlehre*. Worinnen durch eine leichte, und allen vernünftigen Menschen, wasserley Standes oder Geschlechts sie seyn, verständliche Manier der Weg gezeigt wird, ohne die Syllogistica das wahre, wahrscheinliche und falsche von einander zu unterscheiden, und neue Wahrheiten zu erfinden, Halle, 1699.

<sup>9</sup> Leibniz, *De Synthesi et Analysisi universali seu Arte inventendi et judicandi* (*Philosophischen Schriften* [PS], ed. Gerhardt, Olms, Hildesheim, 7, 292-298); *Specimen inventorum de admirandis naturae Generalis arcanis* (PS, 7, 309-318); *Tentamen Anagogicum dans la recherche des causes* (PS, 7, 270-279); *Discours touchant la methode de la certitude et l'art d'inventer pour finir les disputes et pour faire en peu de temps des grands progrès* (PS, 7, 174-183).

<sup>10</sup> PS, 7, 183.

<sup>11</sup> Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'Entendement Humain*, PS, 5, 436.

souvent, à savoir celui selon lequel «la nature suit toujours les voies les plus déterminées et les plus simples» (connu comme *lex parcimoniae*), n'est pas un principe géométrique ou mécanique mais vraiment un principe architectonique. Pour Leibniz, un des plus importants, parmi ces principes architectoniques, c'est la «loi de la continuité», dont il revendique qu'il a été le premier à en faire l'usage et à en reconnaître la fonction et la fécondité, même dans la science physique, en l'appelant souvent «son principe de continuité». Il écrit:

Une des plus considerables [déterminations architectoniques] que je crois avoir introduit le premier dans la Physique est la Loy de la continuité... . Cependant elle sert non seulement d'examen, mais encor d'un tres fecond principe d'invention, comme j'ay dessein de monstrier un jour. Mais j'ay trouvé encor d'autres Loix de la nature tres belles et tres etendues, et cependant fort differentes de celles qu'on a coutume d'employer et tousjours dependantes des Principes architectoniques.<sup>12</sup>

On trouve en effet dans les écrits de Leibniz beaucoup de preuves de la manière dont le philosophe a perçu profondément les secrets de l'art d'inventer et a reconnu les présupposés qui dirigent l'économie de la raison, notamment ce qu'il appelle le «principe d'uniformité», selon lequel on suppose que «la nature est toujours la même dans le fonds des choses, quoiqu'elle se serve d'une grande variété dans les manières», principe dont découle la loi de continuité et qui est aussi le fondement du principe de l'analogie.<sup>13</sup> C'est sans doute l'expérience personnelle de cette économie de la raison qui le porte à recommander aux philosophes et aux chercheurs de la nature un exercice de gymnastique intellectuelle qui semble être contradictoire:

Il faut s'accoutumer aux distinctions, sçavoir deux ou plusieurs choses fort semblables estant données, trouver sur le champ toutes leurs différences. Il faut s'accoutumer aux analogies, sçavoir deux ou plusieurs choses fort différentes estant données, trouver leurs ressemblances.<sup>14</sup>

Ci-dessous, nous aurons l'occasion de pouvoir reconnaître non seulement l'écho mais surtout la grande fécondité de ces idées leibniziennes, qui seront reprises et systématiquement développées par Kant, surtout dans l'«Appendice à la Dialectique Transcendantale» de la *Critique de la Raison Pure*. Toutefois, et malgré les efforts de Leibniz en vue de l'élaboration d'une *ars inveniendi* générale, son disciple Christian Wolff pouvait écrire avec raison, dans le *Discours Préliminaire* à sa *Logique* (1728), qu'aucun philosophe n'avait encore publié une œuvre qui aurait vraiment mérité un tel titre.<sup>15</sup> Wolff reprend à son compte cette même tâche et l'inscrit comme une

<sup>12</sup> *Tentamen Anagogicum*, PS 7, 270 ss.

<sup>13</sup> Brouillon d'une lettre [à la Princesse Sophie Charlotte (?), 1703 (?)], texte et présentation in Philip Beeley, «Gleichförmigkeit und Analogie bei Leibniz oder 'Die leichteste' Philosophie der Welt», in: Q. Racionero y C. Roldán (comps.), *G. W. Leibniz. Analogia y Expresión*, Editorial Complutense, Madrid, 1994, p. 550.

<sup>14</sup> PS, 7,85.

<sup>15</sup> «Dantur etiam regulae, quibus intellectus dirigitur in veritate latente investiganda. Exemplo est Algebra et omnis ars analytica Mathematicorum, qui veritates latentes feliciter in apricum producut et scientiam in dies augent. Pars illa philosophiae, quae regulas istas dirigendi intellectum in veritate latente explicat, Ars inveniendi dicitur. Definitur adeo Ars inveniendi per scientiam veritatem latentem investigandi. Vulgo Logica cum arte inveniendi confunditur, quae etsi in eadem non contemnendum habeat usum, haud quaquam tamen eandem obsolvit. Peculiaribus ea opus habet artificiis, quae aliunde quam a Logica pendent. Monui jam Ontologiam maximi in ea usus esse: enimvero si ad

partie de sa conception générale de la philosophie, et à plusieurs reprises annonce le projet de l'écrire et laisse même dans ses œuvres des indications très intéressantes pour atteindre cet objectif, mais il ne réussit pas à en réaliser l'idée. Significatif, néanmoins, c'est le fait que ce philosophe rationaliste, qui était convaincu qu'il y a des règles qui dirigent l'entendement dans la recherche de la vérité latente, ait également reconnu que l'art d'inventer a besoin du concours des facultés inférieures et intermédiaires<sup>16</sup>, notamment de l'*acumen* et de l'*ingenium*.<sup>17</sup> *Perspicacité* et *génie* se voient ainsi formellement reconnus comme étant les facultés spécialement engagées dans le processus de découverte et d'invention, et cela non seulement dans le domaine des arts mais aussi des connaissances.

À la suite de Wolff, plusieurs philosophes reprennent le programme de l'*ars inventendi* en tentant une détermination plus précise des facultés inventives, qu'ils traitent d'identifier et de reconnaître dans leurs fonctions spécifiques: *acumen*, *perspicacia*, *ingenium*; ou *Scharfsinnigkeit*, *Sagazität*, *Witz*, *Genie*, *Einbildungskraft*.<sup>18</sup> En même temps, ces penseurs se révèlent de plus en plus attentifs au processus même, c'est-à-dire, à la phénoménologie de la découverte et de l'invention et – comme l'avait déjà soupçonné Leibniz – ils arrivent à reconnaître qu'il y a de profondes analogies entre le processus de l'invention dans le domaine des arts et des beaux-arts et dans le domaine de la science et de la philosophie. En effet, si les facultés engagées dans l'un et l'autre cas sont les mêmes, on voit bien que la parenté est très étroite entre l'Esthétique et l'Heuristique, ce qui deviendra explicite dans l'œuvre de Baumgarten.<sup>19</sup>

Je sais bien que le développement de l'idée moderne de l'*ars inventendi* est très complexe et varié pour admettre la sommaire présentation que je viens d'esquisser dans ces quelques pages. Son étude exigerait une attention particulière aux différents protagonistes et aussi à tous les aspects du thème.<sup>20</sup> Que ces quelques références suffisent néanmoins à aider à contextualiser mon propos sur ce que me paraît être l'aspect le plus significatif de l'apport de Kant à ce programme.

---

philosophiae parte praesupponenda sunt. Hactenus nemo publice dedit, quod titulum Artis inventendi tueri possit.» Ch. Wolff, *Philosophia rationalis sive Logica*, Francofurti/Lipsiae, 1728, pp.34-35.

<sup>16</sup> «Nemo facile dubitat, dari certas regulas, quibus dirigitur intellectus in veritate inventiendi, et actus ministeriales facultatum inferiorum atque intermediarum determinantur, sive artem inventiendi a priori, sive a posteriori spectemus, Regulas hasce nemo adhuc distincte explicavit et demonstravit, quemadmodum regulae de usu intellectus in veritate cognoscenda in Logica traduntur. Ac ideo ars inventiendi in forma artis nondum redacta est.» Christian Wolff, *Philosophia Moralis sive Ethica*, Pars Prima, Halle, 1750, § 323, p.499.

<sup>17</sup> «Qui ad artem inventiendi adspirat, acumen et ingenium perficere tenetur... Quod si ars inventiendi in formam artis fuisset redacta, tum demum clarissime pateret, quinam et quantus sit tam acuminis, quam ingenii usus in inventiendi.» (*Ibidem*, § 336, p. 528). Voir: Cornelis-Anthonie Van Peursen, «*Ars inventiendi* in Rahmen der Metaphysik Christian Wolffs. Die Rolle der *ars inventiendi*», in: W. Schneiders (Hrsg.), *Christian Wolff*, Meiner, Hamburg, 1986, pp.66-88.

<sup>18</sup> Voir notamment Hermann Samuel Reimarus, *Vernunftlehre* (1<sup>a</sup> ed. 1756 ; 3A ed. 1766), reimpr. Carl Hanser Verlag, München, 1979 (1<sup>a</sup> ed. §§ 175-191; 3<sup>a</sup> ed. §§ 259-297).

<sup>19</sup> Une des parties de l'*Esthétique* est l'Heuristique (A.G.Baumgarten, *Theoretische Ästhetik. Die grundlegenden Abschnitte aus der «Aesthetica» (1750/58)*, §§ 13 et suivants, éd. H. R. Schweizer, Meiner, Hamburg, 1988).

<sup>20</sup> Malheureusement, on ne dispose encore d'aucune étude d'ensemble expressément dédiée à ce programme de la Modernité, et même les études particulières sur l'un ou l'autre des philosophes sont très rares, le thème étant surtout abordé dans le contexte des études sur la Logique des Modernes. On trouve quelques indications pertinentes dans les œuvres suivantes: Alfred Baeumler, *Das Irrationalitätsproblem in der Ästhetik und Logik des 18. Jahrhunderts bis zur Kritik der Urteilskraft* (1923), WBG, Darmstadt, 1975 (surtout le chapitre sur la «Logik der Erfindung», pp.170-187, et le chapitre sur «Einbildungskraft, Witz, Genie», pp.141-166); Otto F. Best, *Der Witz als Erkenntniskraft und*

2. On trouve effectivement les traces de l'idée moderne de l'*ars inveniendi* dans les écrits de Kant, et tout d'abord dans ses Cours. Ainsi, dans l'*Anthropologie*, en quelques paragraphes (§§ 55-58) où il est question d'analyser quelles sont les facultés de la connaissance ou les dons de l'esprit spécialement engagés dans le processus de la recherche (*Nachforschung*), de la découverte (*Entdeckung*) et de l'invention (*Erfindung*) – à savoir et selon Kant, le Witz, la sagacité, le Génie -, l'auteur évoque le travail qui avait été fait dans ce domaine par son devancier du XVII<sup>e</sup> siècle, le philosophe anglais Francis Bacon, par ces mots:

Découvrir quelque chose (qui est cachée en nous-mêmes ou ailleurs) nécessite dans beaucoup de cas un talent particulier; il faut connaître la manière dont on doit chercher: avoir reçu de la nature le don de **juger à l'avance** (*judicii praevis*) où doit se trouver la vérité, afin de suivre les choses à la trace et d'utiliser les plus minces motifs de parenté qui permettent de découvrir ou d'inventer ce qu'on cherche. La logique des écoles n'apprend rien dans ce domaine. Mais Bacon de Verulam a donné dans son *Organon* un exemple éclatant de la manière dont par des expérimentations on peut découvrir la nature cachée des choses. Mais même cet exemple ne suffit pas pour enseigner, selon les règles déterminées, la manière de mener avec bonheur une recherche: car on doit toujours présupposer un point de départ (commencer par une hypothèse); et ceci d'après des principes, en suivant certains indices et tout dépend de la manière dont on les déchiffre. Mais risquer à l'aveugle la chance qui fait trébucher sur une pierre, découvrir un minéral, et mettre à jour un filon, c'est là une mauvaise prescription pour la recherche. Pourtant il y a des gens qui, avec une sorte de baguette magique entre les mains, ont le talent de trouver la piste des trésors de la connaissance, sans aucun apprentissage; ils ne peuvent alors l'enseigner aux autres, mais seulement leur montrer comment on s'y prend, puisque c'est un don de la nature<sup>21</sup>

Les paragraphes de l'*Anthropologie* sont intéressants à plusieurs égards. Tout d'abord, par les distinctions proposées entre les différents termes qui servent à décrire l'invention, notamment la distinction entre le découvrir (*entdecken*) et l'inventer (*erfinden*), qui ont été très souvent utilisés, par les auteurs qui en parlent, comme étant des synonymes (§ 57). Dans une note de l'*Anthropologie*, Kant remarque que la langue allemande est riche en termes qui, étant très proches, présentent néanmoins une subtile discrimination sémantique: tels que *entdecken*, *erfinden*,

---

*Formprinzip*, WBG, Darmstadt, 1989; W. Walther u. L. Borinski (eds.), *Logik im Zeitalter der Aufklärung. Studien zur «Vernunftlehre» von Hermann Samuel Reimarus*, Göttingen, 1980.

<sup>21</sup> «Um etwas zu entdecken (was entweder in uns selbst oder anderwärts verborgen liegt), dazu gehört in vielen Fällen ein besonderes Talent, Bescheid zu wissen, wie man gut suchen soll: ein Naturgabe vorläufig zu urtheilen (*iudicii praevis*), wo die Wahrheit wohl möchte zu finden sein; den Dingen auf die Spur zu kommen und die kleinsten Anlässe der Verwandtschaft zu benutzen, um das Gesuchte zu entdecken oder zu erfinden. Die Logik der Schulen lehrt uns nichts hierüber. Aber ein Baco von Verulam gab ein glänzendes Beispiel an seinem *Organon* von der Methode, wie durch Experimente die verborgene Beschaffenheit der Naturdinge könne aufgedeckt werden. Aber selbst dieses Beispiel reicht nicht zu, eine Belehrung nach bestimmten Regeln zu geben., wie man mit Glück suchen solle, denn man muss immer hiebei etwas zuerst voraussetzen (von einer Hypothese anfangen), von da man seinen Gang antreten will, und das muss nach Prinzipien gewissen Anzeigen zu Folge geschehen, und daran liegt eben, wie man diese auswittern soll. Denn blind, auf gut Glück, da man über einen Stein stolpert und eine Erzstufe findet, hiemit auch einen Erzgang entdeckt, es zu wagen, ist wohl eine schlechte Anweisung zum Nachforschen. Dennoch giebt es Leute von einem Talent, gleichsam mit der Wünschelrute in der Hand den Schätzen der Erkenntniss auf die Spur zu kommen, ohne dass sie es gelernt haben; was sie denn auch andere nicht lehren, sondern es ihnen nur vormachen können, weil es eine Naturgabe ist.» Immanuel Kant, *Anthropologie*, § 56, Ak VII, 223-224. Je me sers des traductions françaises courantes des oeuvres de Kant, en les corrigeant quand nécessaire; dans ce cas, je cite la traduction de Michel Foucault de l'*Anthropologie* (Vrin, Paris, 1979, p.88).

*ersinnen, erdichten*.<sup>22</sup> On voit que Kant combine l'idée de Bacon – selon laquelle il faut bien observer et faire attention aux indices et apprendre les règles de la découverte et de l'invention à partir de l'expérience même des découvertes et inventions<sup>23</sup> – avec la conviction de Leibniz et de Wolff selon laquelle il y a des règles qui président au travail inventif et qu'on doit s'engager dans la recherche, non pas au hasard et à l'aveuglette, mais muni d'hypothèses et qu'on doit même risquer de juger à l'avance et de faire des anticipations. En même temps, on voit que Kant indique la raison pour laquelle ses devanciers n'avaient pas réussi à écrire une *ars inveniendi*. La phénoménologie de l'invention et de la découverte montre qu'il y a quelque chose de non absolument déterminable, quelque chose de contingent et de non programmable, que le philosophe attribue à un don de la nature (*Naturgabe*), qu'on le nomme *Witz*, sagacité, ou génie, lesquels sont agencés par le travail créateur de l'imagination (§ 57). On voit par là à quel point Kant a développé la réflexion des philosophes de son siècle à propos des facultés de l'invention. Mais pour mesurer toute la dimension de l'apport de Kant à cette réflexion on doit tenir compte aussi des paragraphes de la première partie de la *Critique du Jugement*, où il est question de l'imagination et du génie (§§ 46-50).

Dans son Cours de *Logique* Kant s'occupe également de divers sujets qui étaient associés à la logique de l'invention (l'hypothèse, l'induction, l'analogie) et on y trouve beaucoup de réflexions intéressantes à leur propos. Je n'en cite qu'une, sur la nécessité des «jugements préalables» et des «anticipations» quand on s'engage dans l'aventure de la découverte ou de l'invention, un thème qu'on trouve aussi dans le *Novum Organum* de Bacon et qui renvoie à la *prolepsis* d'Épicure:

Les jugements préalables sont très nécessaires et même indispensables pour l'usage de entendement dans la méditation et la recherche. Ils servent à diriger l'entendement dans ses investigations en lui fournissant à cette fin les moyens divers. Si nous méditons sur un objet, il faut toujours que nous prononcions des jugements préalables et que nous percevions d'avance de quelque manière où peut se trouver la connaissance qui nous devra être donnée par la méditation même. Et quand on s'adonne aux inventions et aux découvertes on doit toujours faire un plan préalable, si on ne veut pas avancer au hasard. Comme jugements préalables nous pouvons penser à des maximes pour l'investigation d'une chose. Nous pouvons les nommer aussi anticipations, puisqu'on anticipe le jugement à propos d'une chose, avant qu'on puisse la déterminer. Tels jugements sont d'une grande utilité et il est même possible d'énoncer les règles selon lesquelles on doit faire des jugements préalables sur un objet.<sup>24</sup>

<sup>22</sup> *Anthropologie*, Ak VII, 247: «Für den Verstand [...] hat man folgende Ausdrücke für die Vermehrung unserer Kenntnisse durch neue Wahrnehmung. – Etwas **entdecken**, zuerst wahrnehmen, was schon da war, z. B. Amerika, die magnetische, nach den Polen sich richtende Kraft, die Lufterlektricität. – Etwas **erfinden** (was noch nicht da war, zur Wirklichkeit bringen), z.B. den Compass, den Aërostat. – Etwas **ausfindig** machen, das Verlorne durch Nachsuchen wiederfinden. – **Ersinnen** und **ausdenken** (z.B. von Werkzeugen für Künstler, oder Maschinen). – **Erdichten**, mit dem Bewusstsein das Unwahre als wahr vorstellig machen, wie in Romanen, wenn es nur zur Unterhaltung geschieht.»

<sup>23</sup> Les références (directes ou indirectes) à Bacon dans les écrits de Kant sont très nombreuses. Kant considérait le philosophe anglais comme «der erste und grösste Naturforscher der neuern Zeit... [d]er betrat bei seinen Untersuchungen den Weg der Erfahrung, und machte auf die Wichtigkeit und Unentbehrlichkeit der **Beobachtungen** und **Versuche** zu Entdeckung der Wahrheit aufmerksam.» Immanuel Kant, *Logik*, Einl. V, Ak IX, 32.

<sup>24</sup> «Die vorläufigen Urteile sind sehr nötig, ja unentbehrlich für den Gebrauch des Verstandes bei allem Meditieren und Untersuchen. Denn sie dienen dazu, den Verstand bei seinen Nachforschungen zu leiten und ihm hierzu verschiedene Mittel an die Hand zu geben. Wenn wir über einen Gegenstand meditieren, müssen wir immer schon vorläufig urteilen und das Erkenntnis gleichsam schon wittern, das uns durch die Meditation zu Teil werden wird. Und

Si les pages citées de l'*Anthropologie* et de la *Logique* constituent déjà une preuve suffisante de la participation de Kant au programme de l'*ars inveniendi* des philosophes modernes, elles n'épuisent pas la méditation du philosophe critique sur les problèmes qu'un tel programme posait aux philosophes. Mon propos est de suggérer qu'il y a un autre aspect de la réflexion de Kant qui répond à ce même programme, mais à un autre niveau, et que la question philosophique fondamentale posée par l'*ars inveniendi* accompagne le développement de l'idée même de la philosophie transcendantale. Autant que je le sache, cet autre aspect n'a pas encore mérité l'attention des interprètes de la philosophie kantienne. Mais je crois que si on réussit à montrer son importance, il pourra jeter une nouvelle lumière sur la signification de la philosophie critique. En fait, la philosophie transcendantale est très souvent associée à une entreprise de légitimation de la science moderne déjà constituée et établie, comme une consécration de la forme que celle-ci avait atteinte dans le système newtonien. C'est comme si, une fois pour toutes, Kant avait accompli le recensement de tous les principes de l'usage pur de l'entendement dans les sciences (mathématique et physique), et, en ce sens, son travail de philosophe, plus que vraiment révolutionnaire, aurait été essentiellement conservateur. Rares sont les études qui permettent d'entrevoir dans l'entreprise kantienne quelque chose de plus que la fonction de systématisation catégorielle ou de l'explication du fonctionnement de la machinerie transcendantale, qui rend possible la connaissance humaine et qui est certainement sa condition nécessaire mais non suffisante. Les interprètes qui vont plus loin et qui voient dans le programme de la philosophie transcendantale une réponse aussi aux problèmes posés par l'action investigatrice de la raison sont surtout certains lecteurs de la *Critique du Jugement* qui ont découvert dans les paragraphes de l'Introduction et de la Deuxième Partie de l'œuvre des perspectives intéressantes en vue d'une épistémologie de la recherche et de la découverte scientifiques, de même que dans la Première Partie de l'œuvre on trouve des pages lumineuses sur la poétique de l'invention et de la création esthétiques.<sup>25</sup>

---

wenn man auf Erfindungen oder Entdeckungen ausgeht, muss man sich immer einer vorläufigen Plan machen; sonst gehen die Gedanken bloss aufs Ongefähr. - Man kann sich daher unter vorläufigen Urteilen Maximen denken zur Untersuchung einer Sache. Auch Antizipationen könnte man sie nennen, weil man sein Urteil von einer Sache schon antizipiert, noch ehe man das bestimmende hat. - Dergleichen Urteile haben also ihren guten Nutzen und es liessen sich sogar Regeln darüber geben, wie wir vorläufig über ein Objekt urteilen sollen.» I. Kant, *Logik*, Einl., Ak IX, 74-75. On trouve une allusion explicite à la *prolepsis* d'Épicure à propos des «antecipations de la perception» (Antizipationen der Wahrnehmung), dans la *Critique de la Raison Pure* (A 167).

<sup>25</sup> Ce sont surtout certains interprètes italiens de la philosophie kantienne qui ont mis l'accent sur cet aspect: Vittorio Mathieu, *La filosofia trascendentale e l'«Opus postumum» di Kant* (Torino, 1958); Guido Morpurgo-Tagliabue, «La finalità in Kant e le scienze empiriche della natura», *Rivista critica di storia della filosofia*, XIII, 1958, 305-318; Silvestro Marcucci, *Aspetti epistemologici della finalità in Kant*, Firenze, 1972; Id., Kant e la scienza moderna», *Studi italo-tedeschi*, Merano, 2004, 35-56; Id., «Kant e l'immaginazione conoscitiva nella *Critica del Giudizio*», *Studi kantiani*, III, 1990, 24-27; Id., «La dimensione scientifica ed epistemologica del giudizio teleologico in Kant», AAVV., *Giudizio e interpretazione in Kant*, Genova, 1992, 24-28; Id., «La dimensione scientifica ed epistemologica dell'idea di finalità in Kant», AAVV., *Kant e la finalità della natura*, Padova, 1990, 64-65; Emilio Garroni, *Estetica ed epistemologia. Riflessioni sulla «Critica del Giudizio*», Roma, 1976; Umberto Eco, *Kant e l'ornitorinco*, Milano, 1997. On doit tenir compte aussi de l'œuvre de Hans Vaihinger, *Die Philosophie des Als Ob. System der theoretischen, praktischen und religiösen Fiktionen der Menschheit auf Grund eines idealistischen Positivismus*, Berlin, 1911 (voir à ce propos notre essai «Hans Vaihinger: o Kantismo como um ficcionalismo?», in Leonel Ribeiro dos Santos (coord.), *Kant: Posteridade e Atualidade*, CFUL, Lisboa, 2006, pp.515-536) et des études kantiennes de Zeljko Loparic, notamment son essai «Heurística kantiana», *Cadernos de História e Filosofia da Ciência*, n° 5, 1983, pp.73-89 et son oeuvre *A Semântica Transcendental de Kant*, CLE-Unicamp, Campinas, 2005.



Mon propos est donc de montrer comment la méditation de Kant sur ce que j'appelle l'«heuristique transcendantale», étant vraiment présente dans les pages de la *Critique de la Raison Pure*, s'annonce toutefois déjà dans la Dissertation *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma ac principiis* (1770) et atteint son encadrement final dans la troisième *Critique*. Il est vrai qu'on ne trouve jamais l'expression «heuristique transcendantale» dans les écrits de Kant. Cependant, le philosophe se sert d'expressions telles que «principes heuristiques» et «fictions heuristiques» pour qualifier soit les principes transcendants de la raison et le principe transcendantal de la «finalité de la nature» (*Zweckmässigkeit der Natur*), soit l'idée d'une «technique de la nature» (*Technik der Natur*), soit en général la fonction des idées de la raison.<sup>26</sup> Par l'expression «heuristique transcendantale» j'entends donc l'effort de Kant pour mettre en évidence les présuppositions du travail de l'esprit (que cela s'appelle entendement, raison, imagination, faculté de juger, génie) dans le processus de recherche, d'invention et de découverte de nouvelles connaissances et conceptions, soit dans le domaine de la science et de la philosophie, soit dans le domaine des arts et des beaux-arts. Par ce souci de l'heuristique scientifique et philosophique la philosophie kantienne se trouve liée à une tâche essentielle du programme que les philosophes modernes ont travaillé sous l'idée générale de l'*ars inventendi*. Kant est même le dernier des modernes à s'occuper encore à fond de ce programme, peut-être sans l'entreprendre expressément, et je crois pouvoir dire qu'il n'est pas seulement un héritier des contributions de ses devanciers, mais qu'il a poussé plus loin qu'aucun d'eux la méditation philosophique sur ce qui y était vraiment impliqué.

3. Dès ses premiers écrits Kant révèle une remarquable conscience des présupposés qui président à son travail philosophique. On le voit, dans son premier essai (1747), avouer expressément sa dette à la «loi de continuité», qu'il attribue à Leibniz, comme ayant été le fil conducteur qui lui a permis de s'orienter dans le labyrinthe qu'est la question des forces vives et qui l'a mené à identifier les lacunes de la position leibnizienne et à trouver une solution moyenne entre la thèse de Leibniz et celle des cartésiens.<sup>27</sup> Nous le voyons ensuite, dans son essai de Cosmologie (*Allgemeine Naturgeschichte und Theorie des Himmels*, 1755), faire un usage intensif du «fil conducteur de l'analogie» pour élaborer les conjectures hardies mais vraisemblables qui lui

---

Parmi les kantien portugais c'est surtout Fernando Gil qui a développé une interprétation foncièrement heuristique de la philosophie kantienne. Voir notamment son oeuvre *Mimésis e Negação*, INCM, Lisboa, 1984 (pp.310-344) et aussi son essai «Exemplo, Prova, Pedra-de-toque», in Leonel Ribeiro dos Santos (org.), *Kant em Portugal : 1974-2004*, CFUL, Lisboa, 2007, pp.117-150.

<sup>26</sup> Voir: *KrV* B 691, Ak III, 439: «... [diese Principien der systematischen Einheit] ... als synthetische Sätze a priori objective, aber unbestimmte Gültigkeit haben und zur Regel möglicher Erfahrung dienen, auch wirklich in Bearbeitung derselben als heuristische Grundsätze mit ganzen Glücke gebraucht werden...» ; *KrV* B 799, Ak 503: «Die Vernunftbegriffe... sind bloss problematisch gedacht, um in Beziehung auf sie (als heuristische Fitionen) regulative Principien des systematischen Vernunftgebrauchs im Felde der Erfahrung zu gründen.» ; *KU* § 78, Ak V, 411: «das Princip der Zwecke an den Producten der Natur ... wenn es gleich die Entstehungsart derselben uns eben nicht begreiflicher macht, doch ein heuristisches Princip ist, den besondern Gesetzen der Natur nachzuforschen.» ; *Erste Einleitung in die Kritik der Urteilskraft* (ed. G. Lehmann, Hamburg, 1977): «...unser Begriff von einer Technik der Natur, als ein heuristisches Prinzip in Beurteilung derselben».

<sup>27</sup> *Gedanken*, Ak I, 181.

permettent de s'aventurer dans l'inconnu et de proposer un système cohérent de l'univers, en présupposant l'uniformité et l'homogénéité, soit de la nature, soit des lois qui la gouvernent, dans toute l'extension de l'espace cosmique et dans toute la série temporelle de ses transformations.<sup>28</sup> Dans un essai de l'an 63, on le voit non seulement réclamer l'usage de l'analogie comme fondement de ses conjectures – «*Die Analogie ist hier ein sehr grosser Grund zu vermuthen*»<sup>29</sup>, mas aussi faire une déclaration sur l'importance d'une réflexion profonde à propos du sujet, en ces termes:

Je remarque en passant que la correspondance qui règne parmi les choses de l'univers, nous donnant une fréquente occasion de découvrir des ressemblances, des analogies, des parallèles, – peu importe le mot –, mérite plus qu'une considération superficielle. [...] Il s'y trouve encore cachée – ce me semble – une matière importante pour la réflexion philosophique: comment un accord de choses très différentes, dont la source est le fondement commun de la conformité, peut-il être aussi grand, aussi vaste, et, en même temps, aussi strict? Ces analogies sont également des auxiliaires nécessaires de notre connaissance: les mathématiques mêmes en présentent quelques-unes.<sup>30</sup>

La réflexion promise on ne la trouvera peut-être jamais d'une façon explicite dans toute l'œuvre kantienne, mais elle s'accomplira indirectement et à maintes reprises, d'une façon elliptique et souvent même masquée. Et un des premiers moments où une telle réflexion se masque se trouve dans le dernier paragraphe de la *Dissertation* de 1770. Ce paragraphe, qui est la conclusion de l'œuvre, a aussi la fonction d'un appendice – *hic coronidis loco mentionem aliquam iniicere* –, en ce qu'il ouvre sur une nouvelle question qui ne cessera de travailler la pensée du philosophe. C'est peut-être son caractère conclusif et appendicieux qui explique le peu d'attention que ce paragraphe et la question qu'il énonce ont mérité de la part des interprètes. Dans les paragraphes antérieurs de la cinquième section de la *Dissertation*, qui porte le titre «De la méthode relative aux connaissances sensibles et intellectuelles en métaphysique», Kant avait dénoncé un procédé vicieux (subreptice) de l'entendement, moyennant lequel il y a un transfert, au monde intellectuel, des concepts ou principes valables seulement pour le monde sensible. Ce procédé d'échange frauduleux ou de mélange des intelligibles et des sensibles est, selon Kant, la source des illusions et obscurités qui assiègent l'entendement quand il prétend prononcer des jugements en ce qui concerne les réalités intellectuelles. Le philosophe identifie ces axiomes subreptices qu'il considère très répandus dans la métaphysique. Et il énonce un principe général pour les prévenir, à savoir qu'«il faut prendre grand soin *que les principes propres de la connaissance sensible ne*

<sup>28</sup> Voir notre essai «Analogie e conjectura no pensamento cosmológico do jovem Kant», présenté au Colloque Kantien de Campinas (Brésil), 18-22 de Mai, 2008 (disponible en édition électronique dans: *Kant e-prints*).

<sup>29</sup> *Der einzige mögliche Beweisgrund...*, Ak II, 140.

<sup>30</sup> «Ich merke im Vorübergehen an, dass das grosse Gegenverhältniss, das unter den Dingen der Welt in Ansehung des häufigen Anlasses, den sie zu Ähnlichkeiten, Analogien, Parallelen und, wie man sie sonst nennen will, geben, nicht so ganz flüchtig verdient übersehen zu werden. [...] liegt hierin noch für den Philosophen ein, wie mir dünkt, wichtiger Gegenstand des Nachdenkens verborgen, wie solche Übereinkunft sehr verschiedene Dinge in einem gewissen gemeinschaftlichen Grunde der Gleichförmigkeit so gross und weitläufig und doch zugleich so genau sein könne. Diese Analogien sind auch sehr nöthige Hülfsmittel unserer Erkenntniss, die Mathematik selber liefert deren einige.» *Der einzige mögliche Beweisgrund zu einer Demonstration des Daseins Gottes*, Ak II, 132-133.

*sortent pas de leur limites propres et n'aillent pas à souiller les intelligibles [sollicite cavendum esse, ne principia sensitivae cognitionis domestica terminos suos migrent ac intellectualia afficiant (§24)].* Et puisque les principes valables pour le monde sensible (les intuitions de l'espace et du temps) sont, selon la *Dissertation*, des conditions subjectives, la subreption se traduit aussi en ce qu'on prend comme appartenant à la nature des objets du monde intelligible ce qui n'est qu'une condition propre du sujet: c'est-à-dire, qu'on prend pour objectif ce qui n'est que subjectif.

Le dernier paragraphe de la section identifie, toutefois, un certain nombre de principes d'une nature toute particulière, qui paraissent avoir une grande affinité avec ceux qui avaient été rejetés comme subreptices, mais, à vrai dire, sont tellement différents qu'ils sont reconnus par le philosophe comme étant nécessaires et même légitimes par leur fécondité pour le travail de l'entendement dans la connaissance de la nature, sans lesquels l'entendement ne peut même pas penser et poursuivre son travail. Étant donné son caractère séminal, le paragraphe mérite bien une transcription plus extensive. Kant écrit:

De ces principes subreptices se rapprochent, par une grande affinité, certains autres principes qui, à vrai dire, ne communiquent au concept intellectuel donné aucune tache provenant de la connaissance sensitive, mais par lesquels, cependant, l'entendement est trompé de telle sorte qu'il les tient pour des preuves tirées de l'objet, alors qu'ils se recommandent seulement à nous *par* leur *convenance* avec l'usage libre et ample de l'entendement, étant donné sa nature singulière. Et ainsi, à l'égal de ceux que nous avons énumérés plus haut, ils s'appuient sur des raisons *subjectives*, non point cependant sur les lois de la connaissance sensitive, mais sur les lois de la connaissance intellectuelle elle-même, à savoir sur les conditions par lesquelles il paraît facile et rapide à cette connaissance d'user de sa propre perspicacité. Qu'il me soit ici permis, en guise de terminaison, de faire quelque mention de ces principes qui, autant que je sache, n'ont jamais été clairement exposés ailleurs. J'appelle *principes de convenance* ces règles de jugement auxquelles nous nous soumettons volontiers et adhérons comme à des axiomes, pour cette seule raison que, *si nous nous en écartions, notre entendement ne pourrait presque jamais émettre un jugement sur un objet donné.*

Et quels sont alors ces principes (appelés aussi 'postulats', 'axiomes', 'règles du jugement', 'canons')?

Kant mentionne les trois suivants:

Le Premier – dit le philosophe – est celui par lequel nous posons que *toutes choses dans l'univers se font selon l'ordre de la nature*, principe que professent, d'une seule voix, Épicure, qui ne lui apporte aucune restriction, et tous les philosophes, qui ne lui reconnaissent d'exception que de façon très rare, et lorsque cela est absolument nécessaire. Si nous jugeons ainsi, ce n'est pas que nous possédions une connaissance tellement étendue des événements du monde selon les lois communes de la nature, ni que les événements surnaturels nous paraissent soit impossibles, soit d'une faible possibilité hypothétique; c'est parce que, si l'on s'écartait de l'ordre de la nature, il n'y aurait assurément plus de moyen de faire usage de son entendement, et que l'appel inconsideré au surnaturel est l'oreiller d'un entendement paresseux. Pour la même raison, nous écartons avec soin de l'exposition des phénomènes les miracles relatifs, ainsi que l'influence des esprits, car, leur nature nous étant inconnue, l'entendement, à son grand détriment, serait détourné par ces considérations de la lumière de l'expérience, par laquelle seule il a la faculté d'acquérir la connaissance des lois qui lui permettent de juger, et se trouverait conduit vers les ombres d'espèces et de causes inconnues de nous.

Le Second est cette *faveur dont jouit l'unité*, propre à l'esprit philosophique, et dont a découlé cette règle, qui s'est vulgarisée: *Il ne faut pas multiplier les principes sans une extrême nécessité*; nous y donnons notre suffrage, non parce que nous apercevons dans le monde l'unité causale, soit

par la raison, soit par l'expérience, mais parce que nous cherchons cette unité même en vertu d'une impulsion de l'entendement [*impulsus intellectus*], qui croit n'avoir avancé dans l'explication des phénomènes que dans la mesure où il lui est permis de descendre d'un même principe au plus grand nombre possible de conséquences.

Le Troisième des principes de ce genre est: *Dans le domaine de la matière, rien, absolument, ne se crée, rien ne se perd*, et toutes les vicissitudes du monde concernent sa seule forme; ce postulat, suggéré par l'entendement commun, a été répandu dans toutes les écoles philosophiques, non qu'on le considère comme certain, ou comme démontré par des arguments a priori, mais parce que, si l'on admettait que la matière elle-même est fluente et transitoire, il ne resterait assurément plus rien de stable et de durable qui puisse servir à une explication plus complète des phénomènes selon des lois universelles et permanentes, et donc à un usage plus poussé de l'entendement.<sup>31</sup>

Ces trois principes – qu'on pourrait nommer le principe de l'ordre ou d'homogénéité de la nature, le principe d'unité ou d'économie de la nature et le principe de la permanence de la matière – sont des présuppositions tellement naturelles de toute l'activité intellectuelle des philosophes et des investigateurs de la nature qu'il est très rare d'en avoir une conscience explicite. Et quelle est la thèse de Kant à leur propos? Elle peut se résumer en trois points, à savoir:

– qu'ils ne sont pas des connaissances objectives, mais des présuppositions subjectives de l'activité intellectuelle, présuppositions sans lesquelles l'entendement, à vrai dire, ne peut même faire un pas dans la connaissance effective de la nature;

– qu'ils ne sont pas tirés de l'expérience ou d'une connaissance préalable et ne constituent aucune vraie connaissance de la nature des choses, mais sont seulement comme une attente ou même une exigence qui conduit l'entendement quand il s'engage dans la recherche de la nature;

– qu'ils guident l'entendement non pas dans la recherche des choses du monde intelligible, mais dans son travail de recherche dans le domaine de la nature.

Fait significatif, Kant signale en passant son originalité d'avoir été le premier à avertir de l'importance de ces principes et à percevoir leurs singulières nature et fonction: *horum principiorum, quantum equidem scio, nondum alibi distincte expositorum*. Cette remarque on la trouvera aussi dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale de la *Critique de la Raison Pure* et dans l'Introduction à la *Critique du Jugement*. Mais, en même temps, cette conscience de son originalité et de sa primauté est retenue par la reconnaissance que de tels principes se masquent (ou plutôt s'exposent) sous certaines formules bien connues de la sagesse métaphysique et ont été vraiment présupposés et usés par tous les grands philosophes dès l'Antiquité, même s'ils ne l'avouent pas, ou s'ils n'ont eu conscience d'en faire usage.

Voyons quelques aspects de plus près. Considérons d'abord les expressions que Kant utilise pour caractériser ces principes: «*principia convenientiae*», «*regulae iudicandi*». Si la première formule nous renvoie au vocabulaire de Leibniz, l'autre vise déjà ce que deviendra la version finale kantienne du thème, l'attribution de ces principes à une fonction spécifique, non pas de l'entendement ou de la raison, mais du jugement. Même dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale où ces principes sont attribués à la raison, Kant dit que la pertinence ou

<sup>31</sup> *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis*, Ak II, 418 (trad. française par Ferdinand Iquié, in Emmanuel Kant, *Oeuvres Philosophiques*, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), Paris, 1980, vol I, pp.676-677.

l'impertinence de son application dépend de la faculté de juger: «tous les vices de subreption doivent toujours être attribués à un défaut de jugement, jamais à l'entendement ou à la raison.» (*alle Fehler der Subreption sind jederzeit einem Mangel der Urtheilskraft, niemals aber dem Verstande oder der Vernunft zuzuschreiben*).<sup>32</sup>

Particulièrement significative est la reconnaissance explicite du caractère subjectif de tels principes: «ils s'appuient sur des raisons subjectives» (*Nittuntur rationibus subjectivis*), non sur celles de la connaissance sensitive (les seules qui à ce titre avaient été reconnues dans les sections deuxième et troisième de la *Dissertation*), mais sur celles de l'entendement (*intellectus*), faculté qui dans la *Dissertation* subsume toutes les facultés supérieures de l'esprit et qui est surtout caractérisée négativement comme étant détachée de la sensibilité. Kant semble donc penser à un nouveau type de subjectivité, et il n'est pas sans importance qu'il ait trouvé ces principes avant d'identifier le système des catégories.

En même temps, il affirme le caractère indispensable de ces principes pour le travail de l'entendement, à titre de «*regulae iudicandi*», pour qu'il puisse «faire usage facile et prompt de sa perspicacité» (*facile et promptum perspicacia sua utendi*). Kant dit même que ces principes sont posés par une «impulsion de l'entendement» (*impulsus intellectus*), expression par laquelle s'annonce ce qui dans la première *Critique* sera dit comme l'«intérêt spéculatif» de la raison concernant le plus ample usage de l'entendement dans le champ de la nature.

Kant affirme déjà dans ce dernier paragraphe de sa *Dissertation* non seulement la nécessité et l'utilité des principes, mais aussi leur légitimité. On ne trouve certes pas encore dans ce paragraphe la distinction entre principes «constitutifs» et principes «régulateurs» (ou entre l'«usage constitutif» et l'«usage régulateur» des principes), mais cette distinction future de la *Critique* s'annonce déjà dans la discrimination entre l'«usage objectif» et l'«usage subjectif» de ces principes. Moins encore il s'agit dans la *Dissertation* de la distinction entre principes «déterminants» et principes «réfléchissants»; mais, parce qu'ils sont nommés comme «règles de jugement» avec une intention subjective et en vue de l'usage de l'entendement dans le champ de la nature, il nous est permis de penser que ces «principes de convenance» ou «règles de jugement» correspondent à une première version de ces «maximes de la faculté de juger» que l'auteur de la troisième *Critique* mettra sur le compte de la faculté de juger réfléchissante et de son principe transcendantal de la «finalité de la nature» (*Zweckmässigkeit der Natur*).

Comme nous l'avons vu, Kant reconnaît que les philosophes de tous les temps ont présumé et fait usage de ces principes, mais sans les avoir identifiés comme tels et sans en faire une exposition systématique ou en donner un fondement et, moins encore, une légitimation. Dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale, Kant écrit à propos du principe d'unité: «Cette présupposition transcendantale, nous la trouvons cachée aussi d'une manière étonnante dans les principes des philosophes, bien qu'ils ne l'y aient pas toujours reconnue ou ne se la soient pas

<sup>32</sup> *KrV* B 671, Ak III, 427.

avouée à eux-mêmes.»<sup>33</sup> Et dans les Introductions à la *Critique du Jugement* on lit de même que ces principes, qui se disent sous les maximes ou sentences de la sagesse métaphysique, «interviennent assez souvent dans le cours de cette science [la métaphysique], mais seulement de façon dispersée».<sup>34</sup> Kant a donc le droit de penser d'avoir été le premier à reconnaître toute l'importance de ces principes, à montrer leur systématisme et surtout à leur garantir une légitimation transcendantale.

Les principes énoncés dans la *Dissertation* sont donc au nombre de trois. Dans les reprises du thème dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale et dans les Introductions à la *Critique du Jugement* il y a quelque variation dans les désignations et surtout dans la façon de présenter leur articulation systématique et leur légitimation dans l'économie immanente de la raison. Si dans la *Dissertation* ils sont attribués à l'entendement; dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale ils le sont à la raison et subsumés en trois présupposés transcendants – celui de l'unité ou homogénéité, celui de variété ou de spécification, et celui d'affinité ou de continuité; dans les Introductions à la *Critique du Jugement* ils sont réduits au seul principe transcendantal de la «*Zweckmäßigkeit der Natur*» de la faculté de juger réfléchissante. Malgré les différences dans la nomenclature et dans l'encadrement systématique, il ne reste néanmoins aucun doute qu'il s'agit de la même question et des mêmes principes identifiés par Kant pour la première fois dans le dernier paragraphe de sa *Dissertation*. C'est pourquoi on peut dire que ce paragraphe constitue le noyau séminal de ce que nous avons appelé l'heuristique transcendantale, un noyau qui deviendra plus explicite à deux moments décisifs du développement de la philosophie kantienne. Mais les nouvelles formulations qu'il subit et l'encadrement différent du thème n'effacent pas son importance, mais la renforcent plutôt en révélant tout son sens philosophique.

4. Je veux maintenant esquisser en quelques lignes le développement du thème dans la première et la troisième *Critiques*.

Il y a dans la *Critique de Raison Pure* beaucoup de sections qu'on peut rapprocher de l'idée d'une heuristique transcendantale. Tout d'abord, la doctrine du schématisme et toute la section comprise sous le titre «Représentation systématique de toutes les principes de l'entendement pur» où il s'agit des «axiomes de l'intuition», des «anticipations de la perception», des «analogies de l'expérience» et des «postulats de la pensée empirique en général». Sous ces quatre topiques, le philosophe explicite les principes transcendants de toute schématisation en général. Ce qui est particulièrement clair à propos des analogies de l'expérience. Selon Kant, ces analogies expriment un présupposé d'unité de la nature, sans lequel il n'y aurait pas unité de l'expérience et

---

<sup>33</sup> «Wir finden diese transcendente Voraussetzung auch auf eine bewundernswürdige Weise in den Grundsätzen der Philosophen versteckt, wiewohl sie solche darin nicht immer erkannt, oder sich selbst gestanden haben.» *KrV*, B 680, Ak III, 432.

<sup>34</sup> «...sie kommen, als Sentenzen der metaphysischen Weisheit [...] im Laufe dieser Wissenschaft oft genug, aber nur zerstreut.» *Kritik der Urteilskraft*, Einl. V; Ak V, 182.

détermination des objets dans l'expérience.<sup>35</sup> C'est aussi dans ce contexte que Kant explicite un peu et pour la première fois sa notion d'analogie et propose la féconde distinction entre principes constitutifs et principes régulateurs, les analogies de l'expérience étant elles-mêmes, selon le philosophe, principes régulateurs de l'usage empirique de l'entendement.

À divers moments de la *Critique*, il est formellement admis par Kant que le système des lois de l'entendement ne suffit pas à faire atteindre une connaissance effective dans le champ de l'expérience *in concreto*. On sait que le schématisme vise à résoudre ce problème de l'application ou du passage de la structure catégoriale des concepts purs de l'entendement au champ empirique des intuitions de la sensibilité: en produisant son schème, l'imagination réalise la correspondance entre les concepts et les intuitions. Mais la correspondance entre le système transcendantal des catégories – qui constitue la nature en général *formaliter spectata* – et le champ empirique de la nature *materialiter spectata* reste indéterminée. Le philosophe l'avoue plus d'une fois. Déjà dans l'Analytique on trouve cette remarque:

Tous les phénomènes de la nature doivent être soumis quant à leur liaison aux catégories, dont la nature (considérée simplement comme nature en général) dépend comme du fondement originaire de sa conformité nécessaire à la loi (comme *natura formaliter spectata*). Mais prescrire davantage de lois que celles sur lesquelles repose une nature en général, comme conformité des phénomènes à la loi dans l'espace et le temps, c'est à quoi ne suffit pas la faculté pure de l'entendement, capable de prescrire a priori des lois aux phénomènes par de simples catégories. Des lois particulières, puisqu'elles concernent des phénomènes empiriquement déterminés, ne peuvent être complètement dérivées des catégories, quoiqu'elles leur soient toutes dans leur ensemble soumises. Il faut le secours de l'expérience pour apprendre à connaître ces dernières lois.<sup>36</sup>

Et dans la Dialectique on lit dans le même sens:

Dans la science de la nature il y a une infinité de conjectures à propos desquelles on ne peut jamais attendre de certitude, parce que les phénomènes de la nature sont des objets qui nous sont donnés indépendamment de nos concepts et dont la clef par conséquent n'est pas en nous et dans notre pensée pure, mais en dehors de nous, de sorte que dans beaucoup de cas on ne peut la trouver.<sup>37</sup>

<sup>35</sup> *KrV* B 262-263; Ak III, 183-184.

<sup>36</sup> «Alle Erscheinungen der Natur, ihrer Verbindung nach, unter den Kategorien stehen, vom welchen die Natur (bloss als Natur überhaupt betrachtet), als dem ursprünglichen Grunde ihrer notwendigen Gesetzmässigkeit (als *natura formaliter spectata*), abhängt. Auf mehrere Gesetze aber, als die, auf denen eine *Natur überhaupt*, als Gesetzmässigkeit der Erscheinungen in Raum und Zeit, beruht, reicht auch das reine Verstandesvermögen nicht zu, durch blosser Kategorien den Erscheinungen a priori Gesetze vorzuschreiben. Besondere Gesetze, weil sie empirisch bestimmte Erscheinungen betreffen, können davon nicht vollständig abgeleitet werden, ob sie gleich alle insgesamt unter jenen stehen. Es muss Erfahrung dazu kommen, um die letzteren überhaupt kennenzulernen.» *KrV* § 26, B 165-166, Ak III, 127. De même dans la *Prémière Introduction à la Critique du Jugement*, on lit: «Nun aber können wir, wie und auf wie mancherley Art Dinge durch ihre Ursachen möglich sind, a priori nicht bestimmen, hierzu sind Erfahrungsgesetze nothwendig.» (ed. G. Lehmann, 40; Ak XX, 232).

<sup>37</sup> «Dagegen giebt es in der Naturkunde eine Unendlichkeit von Vermuthungen, in Ansehung deren niemals Gewissheit erwartet werden kann, weil die Naturerscheinungen Gegenstände sind, die uns unabhängig von unseren Begriffen gegeben werden, zu denen also der Schlüssel nicht in uns und unserem reinen Denken, sondern ausser uns liegt und eben darum in vielen Fällen nicht aufgefunden, mithin kein sicherer Aufschluss erwartet werden kann.» *KrV* B 508, III, 332-333.

L'entendement avec son système de concepts purs, moyennant lesquels il constitue une nature *formaliter spectata*, reste comme immobilisé, étant incapable d'en donner l'application à la nature *materialiter spectata*, c'est-à-dire à la nature telle qu'elle est donnée dans l'intuition dans toute sa variété et indétermination.

Le secours de l'expérience est certes nécessaire. Mais il faut encore quelque chose de plus pour garantir l'accord entre le système des lois ou concepts purs de l'entendement et les lois empiriquement trouvées ou à trouver. Or, ce n'est pas dans l'entendement que Kant trouve les principes qui pourront résoudre ce problème résultant de la non correspondance directe entre le plan des concepts purs et le champ empirique de la nature. Il les trouve dans la raison, en faisant un usage hypothétique des idées à titre de principes régulateurs pour l'usage de l'entendement dans l'expérience. Les idées de la raison, qui ne permettaient pas un usage constitutif des objets métaphysiques, se révèlent néanmoins très utiles pour l'épistémologie des sciences empiriques de la nature, à condition qu'on les prenne seulement en tant que principes subjectifs pour l'usage régulateur du travail de l'entendement dans le champ de l'expérience. C'est dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale que Kant propose ce supplément épistémologique à la gnoséologie qu'il avait proposée dans l'Analytique. C'est donc la raison qui va introduire mouvement et dynamisme dans le travail effectif de l'entendement, mais à condition qu'il se maintienne dans le champ de la nature, de l'expérience, du monde sensible.

Dans la Dialectique Kant admet un usage des idées (notamment de l'idée cosmologique) à titre de principes régulateurs de la raison pour permettre l'usage le plus ample possible de l'entendement dans l'expérience.<sup>38</sup> Et dans l'Appendice à la Dialectique il propose une espèce de schématisation des idées de la raison, selon une analogie avec le schématisation des concepts, en ces termes:

L'entendement constitue un objet pour la raison, exactement comme la sensibilité le fait pour l'entendement. L'œuvre de la raison est de constituer systématiquement l'unité de tous les actes empiriques possibles de l'entendement, de même que l'entendement relie par des concepts le divers des phénomènes et le soumet à des lois empiriques. Cependant, de même que les actes de l'entendement, sans les schèmes de la sensibilité, sont indéterminés, de même l'unité de la raison, par rapport aux conditions sous lesquelles l'entendement doit unir systématiquement ses concepts et au degré jusqu'où il doit le faire, est indéterminée par elle-même. Toutefois, bien qu'on ne puisse trouver dans l'intuition aucun schème pour l'unité systématique complète de tous les concepts de l'entendement, un *analogon* d'un schème de ce genre peut et doit être donné, et cet analogon est l'idée du maximum de la division et de la liaison de la connaissance de l'entendement en un seul principe. [...] L'idée de la raison est donc l'analogie d'un schème de la sensibilité, mais avec cette différence que l'application des concepts de l'entendement au schème de la raison n'est pas une connaissance de l'objet lui-même (comme l'application des catégories à leurs schèmes sensibles), mais seulement une règle ou principe de l'unité systématique de tout usage de l'entendement.<sup>39</sup>

<sup>38</sup> *KrV* B 349, Ak III, 349.

<sup>39</sup> «Der Verstand macht für die Vernunft eben so einen Gegenstand aus, als die Sinnlichkeit für den Verstand. Die Einheit aller möglichen empirischen Verstandeshandlungen systematisch zu machen, ist ein Geschäft der Vernunft, so wie der Verstand das Mannigfaltige der Erscheinungen durch Begriffe verknüpft und unter empirische Gesetze bringt. Die Verstandeshandlungen aber ohne Schemate der Sinnlichkeit sind unbestimmt; eben so ist die Vernunftseinheit auch in Ansehung der Bedingungen, unter denen, und des Grades, wie weit der Verstand seine Begriffe systematisch verbinden soll, an sich selbst unbestimmt. Allein obgleich für die durchgängige systematische Einheit aller



Dans la première section de l'Appendice à la Dialectique Transcendantale Kant pose déjà explicitement le problème qui deviendra central dans les Introductions à la *Critique de Jugement*, à savoir: comment penser le particulier qui nous est donné, quand on n'a pas un concept général préalable pour le subsumer? N'ayant pas encore découvert la compétence spécifique de la faculté de juger réfléchissante dans cette affaire, Kant, dans sa première *Critique*, pense trouver la solution à ce problème moyennant un usage tout particulier qu'il attribue à la raison à travers ses idées et principes. C'est ce qu'il appelle l'usage hypothétique, problématique et régulateur des principes de la raison, qui répond à l'exigence d'unité systématique des connaissances de l'entendement. Là où l'entendement ne suffit pas seul à atteindre des règles, la raison lui vient en aide au moyen d'idées, et en même temps donne à la diversité de ses règles l'accord sous un principe et par là une liaison aussi étendue que possible. Dans son fonctionnement effectif, ce principe ou présupposition transcendantale d'unité systématique s'explique en trois principes qui gouvernent toute l'économie immanente (*Hausverwaltung*) de la raison, à savoir: le principe d'homogénéité, le principe de spécification ou variété et le principe d'affinité ou continuité. Sans doute, Kant nous présente dans les pages de cet Appendice une nouvelle version du thème énoncé dans le dernier paragraphe de sa *Dissertation*. Voici comment il voit maintenant la relation entre les trois principes qu'il attribue à la raison:

La raison prépare donc à l'entendement son champ: 1. par un principe de l'homogénéité du divers sous des genres plus élevés; 2. par un principe de variété de l'homogène sous des espèces inférieures; et, pour compléter l'unité systématique, elle y joint encore 3. une loi d'affinité de tous les concepts, c'est-à-dire une loi qui ordonne de passer continuellement de chaque espèce à chaque autre par l'accroissement graduel de la diversité.<sup>40</sup>

Kant voit ces trois principes comme dérivant d'un intérêt spéculatif de la raison visant à garantir la plus grande perfection possible de la connaissance. Pour souligner son caractère subjectif il les appelle «maximes de la raison spéculative». D'autre part, Kant voit ces principes dans une articulation systématique et comme expression d'une antinomie d'intérêts de la raison, une antinomie qui en réalité répond à un unique intérêt supérieur de la raison même en vue de l'unité plus riche et plus complète des connaissances. L'antinomie entre le principe d'homogénéité (qui vise le maximum d'unité) et le principe de spécification (qui vise le maximum de variété) est

---

Verstandesbegriffe kein Schema in der Anschauung ausfindig gemacht werden kann, so kann und muss doch ein Analogon eines solchen Schemas gegeben werden, welches die Idee des Maximum der Abteilung und der Vereinigung der Verstandeserkenntnis in einem Princip ist. [...] Also ist die Idee der Vernunft ein Analogon von einem Schema der Sinnlichkeit, aber mit der Unterschiede, dass die Anwendung der Verstandesbegriffe auf das Schema der Vernunft nicht eben so eine Erkenntnis des Gegenstandes selbst ist (wie bei der Anwendung der Kategorien auf ihre sinnliche Schemate), sondern nur eine Regel oder Princip der systematischen Einheit alles Verstandesgebrauchs.» *KrV* B 692-693, Ak III,439-440 (pour les textes de la *Critique*, je me sers de la traduction française de A. Delamarre et F. Marty, dans l'édition des *Oeuvres Philosophiques* de Kant, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1980).

<sup>40</sup> «Die Vernunft bereitet also dem Verstande sein Feld: 1. durch ein Princip der **Gleichartigkeit** des Mannigfaltigen unter höheren Gattungen; 2. durch einen Grundsatz der **Varietät** des Gleichartigen unter niedren Arten; und um die systematische Einheit zu vollenden, fügt sie 3. noch ein Gesetz der **Affinität** aller Begriffe hinzu, welches einen kontinuierlichen Übergang von einer jeden Art zu jeder anderen durch stufenartiges Wachstum der Verschiedenheit gebietet.» *KrV* B 685-686; Ak III,435-436.

résolu dans une synthèse par le principe d'affinité, qui maintient en équilibre et en tension productive les autres deux principes, lesquels, en tant que maximes qui dirigent la recherche, se contrôlent et se limitent réciproquement et ainsi on évite de tomber soit dans une unité très générale mais complètement vide de contenu, soit dans la dispersion et l'hétérogénéité totale des connaissances empiriques.<sup>41</sup> Le philosophe remarque même que cette divergence de méthodes et d'intérêts est protagonisée par les différents talents philosophiques et scientifiques. Chez certains penseurs, plus empiriques, domine l'intérêt de la diversité comme s'ils étaient réglés dans leur affaire par le principe de spécification: ils portent alors leurs recherches toujours plus loin en vue de trouver la différence et la plus grande variété entre les choses. Chez d'autres, plus spéculatifs, l'intérêt de l'unité est dominant et, suivant le principe d'homogénéité, ils cherchent à trouver partout des analogies, même entre les choses fort différentes. Une sage administration de la raison dans la recherche scientifique demande qu'on laisse s'exprimer librement ces deux partis qui prennent en charge la bonne cause de la raison. Si les uns cherchent à en garantir le plus de contenu et de détermination, les autres cherchent le plus de généralité et d'extension des principes. On trouve ici la version kantienne de la double maxime de Leibniz, selon laquelle il faut s'exercer aux analogies, en même temps qu'il faut s'adonner aux distinctions. Il est, d'ailleurs, très significatif que Kant rattache expressément cette diversité des tempéraments philosophiques non seulement à un intérêt de la raison qui s'exprime de façon antithétique, mais aussi à la prédominance de l'une ou de l'autre des facultés de l'esprit, que ses devanciers (Wolff, Baumgarten, Reimarus), en reconnaissant la pertinence philosophique des catégories de la poétique baroque telles que l'*agudeza* (*acutezza*, *acumen*) et l'*ingenio* (*ingegno*, *ingenium*)<sup>42</sup>, avaient déjà identifiées comme étant proprement et directement engagées soit dans l'invention intellectuelle, soit dans l'invention esthétique, à savoir: l'*ingenium* ou le *Witz* – qui rapproche les choses en découvrant les analogies, les congruences, les proportions, la parenté, l'identité –, et l'*acumen* [*Scharfsinnigkeit*] ou la perspicacité (*perspicacia*), qui perçoit les distinctions, la diversité et la variété entre les choses.<sup>43</sup>

Pour désigner ces principes Kant se sert d'expressions telles que 'principes', 'lois', 'règles', mais pour souligner leur caractère subjectif il les appelle aussi des 'maximes'.<sup>44</sup> Il les caractérise comme ayant une fonction logique mais seulement subjective, à titre de principes hypothétiques et

<sup>41</sup> *KrV* B 694; Ak III, 440.

<sup>42</sup> Voir : Baltasar Garcíán, *Arte de ingenio, Tratado de Agudeza* (1642; dans l'édition de 1648 prend le titre: *Agudeza y arte de ingenio*); Matteo Pellegrini, *Delle acutezze* (1639), *I fonti dell'ingegno ridotti ad arte* (1650); Emanuele Tesauro, *Il cannochiale aristotelico, o sia, Idéa dell'arguta et ingegniosa elocutione*, 1654). On trouve déjà l'appropriation de ces notions dans un contexte épistémologique chez Descartes: *Regulae ad directionem ingenii* (X-XI), A-T, X, 400-405: «Oportet ingenii aciem... convertere... & simul duas praecipuas ingenij facultates excolere, perspicacitatem scilicet, res singulas distinctè intuendo, & sagacitatem, unam ex alijs artificiose deducendo... Ut ingenium fiat sagax...» Voir mon essai: «*Veritas in fabula*. Descartes e a poética da invenção científica», in Leonel Ribeiro dos Santos, *Retórica da evidência ou Descartes segundo a ordem das imagens*, Coimbra, 2001, pp. 140-141.

<sup>43</sup> *KrV* A 654. Voir: A. Baumgarten, *Met.*, § 572: «Habitus identitates rerum observandi est INGENIUM [il même donne le mot correspondant en allemand –Witz]»; *Met.* § 573: «Habitus diversitates rerum observandi ACUMEN [*Scharfsinnigkeit*] est. Acutum ingenium est PERSPICACIA [eine artige oder feine Einsicht].»

<sup>44</sup> *KrV* B 694, Ak III, 440.

régulateurs. Surtout il insiste sur leur condition vraiment transcendante: on ne peut pas penser qu'ils soient tirés de l'expérience de la nature, parce que cette expérience même les suppose pour qu'elle devienne possible. En poursuivant son exposition, Kant revient à la même constatation qu'il avait énoncée dans la *Dissertation*, à savoir que «nous trouvons cette présupposition transcendante – de l'unité systématique – cachée aussi d'une manière étonnante dans les principes des philosophes, bien qu'ils ne l'aient pas toujours reconnue ou ne se la soient pas avouée à eux-mêmes». <sup>45</sup> Et il cite quelques formules qui traduisent cette présupposition, telles que: *entia praeter necessitatem non esse multiplicanda* – expression du principe d'économie ou d'unité; *entium varietates non temere esse minuendas*, expression du principe de spécification ou de variété; *Non datur vacuum formarum / specierum – Datur continuum formarum / specierum*, expressions du principe d'affinité ou de continuité, de la *lex continui in natura*. À propos de cette dernière loi, qu'il attribue à Leibniz et qui fonde l'idée d'une échelle continue des créatures, développée par Bonnet, Kant dit qu'elle

ne fait qu'obéir au principe de l'affinité qui repose sur l'intérêt de la raison; car on ne saurait la tirer, à titre d'affirmation objective, de l'observation et de la pénétration des dispositions de la nature... Au contraire, la méthode qui consiste à chercher l'ordre dans la nature suivant un tel principe, et la maxime qui veut que l'on regarde cet ordre comme fondé dans une nature en général, sans pourtant déterminer où et jusqu'où il règne, cette méthode est certainement un excellent et légitime principe régulateur de la raison, qui, comme tel, va sans doute beaucoup trop loin pour que l'expérience ou l'observation puissent lui être adéquates, mais qui, sans rien déterminer, leur trace cependant la voie de l'unité systématique. <sup>46</sup>

Ce qui est vraiment nouveau, dans l'Appendice à la Dialectique Transcendante, par rapport au dernier paragraphe de la *Dissertation*, c'est donc l'idée de l'articulation systématique des principes, la conception dialectique de leur usage et de leur fonctionnement et la reconnaissance explicite de leur condition transcendante: ils possèdent une portée d'universalité et d'apriorité qui les rendent analogues aux concepts purs de l'entendement et qu'aucun concept empirique ne peut jamais garantir. Ainsi, on lit en B 682:

Le principe logique des genres – à savoir, le principe d'unité ou d'homogénéité – suppose donc un principe transcendantal, pour pouvoir être appliqué à la nature ... Suivant ce principe, dans le divers d'une expérience possible l'homogénéité est nécessairement présupposée ... parce que, sans cette homogénéité, il n'y aurait plus de concepts empiriques, et, par conséquent, plus d'expérience possible. <sup>47</sup>

<sup>45</sup> *KrV* B 679, Ak III, 432.

<sup>46</sup> « [Das Gesetz der kontinuierlichen Stufenleiter der Geschöpfe...] nichts als eine Befolgung des auf dem Interesse der Vernunft beruhenden Grundsatzes der Affinität ist; denn Beobachtung und Einsicht in die Einrichtung der Natur konnte es gar nicht als objective Behauptung an die Hand geben. [...] Dagegen ist die Methode, nach einem solchen Princip Ordnung in der Natur aufzusuchen, und die Maxime, eine solche, obzwar unbestimmt, wo oder wie weit, in einer Natur überhaupt als gegründet anzusehen, allerdings ein rechtmässiges und treffliches regulatives Princip der Vernunft, welches aber als ein solches viel weiter geht, als die Erfahrung oder Beobachtung ihr gleichkommen könnte, doch ohne etwas zu bestimmen, sondern ihr nur zur systematischen Einheit den Weg vorzuzeichnen.» *KrV* B 696, Ak III, 441-442.

<sup>47</sup> «Das logische Princip der Gattungen setzt also ein transzendentes voraus, wenn es auf Natur [...] angewandt werden soll. Nach demselben wird in dem Mannigfaltigen einer möglichen Erfahrung nothwendig Gleichartigkeit vorausgesetzt [...], weil ohne dieselbe keine empirische Begriffe, mithin keine Erfahrung möglich wäre.» Ak III, 433.

Içl en est de même du deuxième principe (B 685): «Cette loi de la spécification ne peut pas non plus être tirée de l'expérience; car celle-ci ne saurait donner des perspectives aussi étendues.»<sup>48</sup>

Et encore du troisième – le principe de continuité ou d'affinité (B 688):

Cette loi logique du *continuum specierum (formarum logicarum)* présuppose une loi transcendante (*lex continui in nature*) sans laquelle ce précepte ne pourrait que fourvoyer l'usage de l'entendement en lui faisant prendre peut-être un chemin exactement opposé à celui de la nature. Cette loi doit donc reposer sur des fondements transcendants purs et non sur des fondements empiriques.<sup>49</sup>

Toutefois, en même temps, Kant souligne à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas là de simples outils méthodologiques ou économiques (*bloss ökonomischer Handgriffe*) de la raison, mais qu'ils ont vraiment une certaine prétention à l'objectivité, c'est-à-dire, qu'ils ne répondent pas seulement à un intérêt spéculatif de la raison pour son usage immanent, mais qu'ils se font recommander comme s'ils étaient aussi «conformes à la nature même» (*der Natur selbst angemessen*) (B 681); en somme: qu'«on doit présupposer l'unité systématique de la nature comme ayant une valeur objective et comme nécessaire» (*die systematische Einheit der Natur durchaus als objectiv gültig und nothwendig voraussetzen müssen* – B 680). Écrit Kant (B 691):

Ce qu'il y a de remarquable dans ces principes, et ce qui d'ailleurs nous occupe uniquement, c'est qu'ils semblent être transcendants et que, bien qu'ils ne contiennent que de simples idées pour l'accomplissement de l'usage empirique de la raison, idées que cet usage ne peut suivre que d'une manière en quelque sorte asymptotique, c'est-à-dire par simple approximation, et sans jamais les atteindre, ils ont cependant, comme principes synthétiques a priori, une valeur objective, mais indéterminée, qu'ils servent de règle à l'expérience possible et qu'ils sont même réellement employés avec succès comme principes heuristiques dans l'élaboration de l'expérience.<sup>50</sup>

Ces passages montrent que Kant semble hésiter à propos du statut des principes: ils sont certes transcendants, subjectifs, régulateurs, mais c'est comme s'ils correspondaient aussi à la nature même des choses et comme s'ils avaient une valeur objective, bien qu'indéterminée. L'hésitation du philosophe rend témoignage de leur importance vraiment fondamentale, comme conditions du fonctionnement de la raison en tant qu'expressions de sa téléologie immanente. Selon les propres termes de Kant (B 678-679):

<sup>48</sup> «Auch kann dieses Gesetz der Specification nicht von der Erfahrung entlehnt sein; denn diese kann keine so weit gehende Eröffnungen geben.» Ak III, 435.

<sup>49</sup> «Dieses logische Gesetz des *continuum specierum (formarum logicarum)*, setzt aber ein transzendentes voraus (*lex continui naturae*), ohne welches der Gebrauch des Verstandes durch jene Vorschrift nur irre geleitet werden würde, indem er vielleicht einen der Natur gerade entgegengesetzte Weg nehmen würde. Es muss also dieses Gesetz auf reinen transcendenten und nicht empirischen Gründen beruhen.» Ak III, 437.

<sup>50</sup> «Was bei diesen Prinzipien merkwürdig ist und uns auch allein beschäftigt, ist dieses: dass sie transzendental zu sein scheinen, und, ob sie gleich bloss Ideen zur Befolgung des empirischen Gebrauchs der Vernunft enthalten, deren der letztere nur gleichsam asymptotisch, d.i. bloss annähernd folgen kann, ohne sie jemals zu erreichen, sie gleichwohl, als synthetische Sätze a priori, objektive aber unbestimmte Gültigkeit haben und zur Regel möglicher Erfahrung dienen, auch wirklich in Bearbeitung derselben, als heuristische Grundsätze, mit gutem Glücke gebraucht werden.» Ak III, 439.

On ne voit pas comment un principe logique de l'unité rationnelle des règles pourrait avoir lieu, si l'on ne présupposait un principe transcendantal grâce auquel une telle unité systématique, en tant qu'inhérente aux objets mêmes, est mise a priori comme nécessaire. En effet, de quel droit la raison pourrait-elle vouloir, dans son usage logique, traiter comme une unité simplement cachée la diversité des forces que la nature nous fait connaître, et les dériver, autant qu'il est en elle, de quelque force fondamentale, s'il lui était loisible d'accorder qu'il est également possible que toutes les forces soient hétérogènes, et que l'unité systématique de leur dérivation ne soit pas conforme à la nature? Car alors elle agirait contrairement à sa destination en se proposant pour but une idée tout à fait opposée à la constitution de la nature. On ne peut pas dire non plus qu'elle ait tiré d'abord de la constitution contingente de la nature cette unité, d'après des principes de la raison. En effet la loi de la raison qui veut qu'on la cherche est nécessaire, puisque sans cette loi nous n'aurions plus de raison, sans raison plus d'usage suivi de l'entendement, sans cet usage plus de marque suffisante de la vérité empirique, et que par conséquent nous devons, en vue de celle-ci, présupposer l'unité systématique de la nature comme ayant une valeur objective et comme nécessaire.<sup>51</sup>

La même idée encore sous une autre formulation (B 680):

Mais qu'une telle harmonie se trouve aussi dans la nature, c'est ce que présupposent les philosophes dans la règle scolastique bien connue, qu'il ne faut pas multiplier les principes sans nécessité (*entia praeter necessitatem non esse multiplicanda*). On veut dire par là que la nature même des choses offre une matière à l'unité de la raison. Et que la diversité en apparence infinie ne doit pas nous empêcher de soupçonner derrière elle l'unité des propriétés fondamentales d'où la variété ne peut dériver qu'au moyen de diverses déterminations.<sup>52</sup>

Et le philosophe illustre son exposé par des exemples tirés des sciences empiriques de la nature qu'il connaissait bien, telles que la chimie, la minéralogie, l'astronomie.

5. L'Appendice à la Dialectique Transcendantale constitue sans doute le développement le plus explicite de l'idée énoncée pour la première fois dans le dernier paragraphe de la *Dissertation*. Toutefois, maintenant le thème s'intègre au plan général de la *Critique*. Le système des catégories de l'entendement, s'il est nécessaire et suffisant pour expliquer la connaissance de la nature en

---

<sup>51</sup> «In der Tat ist auch nicht abzusehen, wie ein logisches Prinzip der Vernunftseinheit der Regeln stattfinden könne, wenn nicht ein transzendentes vorausgesetzt würde, durch welches eine solche systematische Einheit, als den Objekten selbst anhängend, a priori als notwendig angenommen wird. Denn mit welcher Befugnis kann die Vernunft im logischen Gebrauche verlangen, die Mannigfaltigkeit der Kräfte, welche uns die Natur zu erkennen gibt, als eine bloss versteckte Einheit zu behandeln, und sie aus irgendeiner Grundkraft, soviel an ihr ist, abzuleiten, wenn es ihr frei stünde zuzugeben, dass es ebensowohl möglich sei, alle Kräfte wären ungleichartig und die systematische Einheit ihrer Ableitung der Natur nicht gemäss? denn alsdann würde sie gerade wider ihre Bestimmung verfahren, indem sie sich eine Idee zum Ziele setzte, die der Natureinrichtung ganz widerspräche. Auch kann man nicht sagen: sie habe zuvor von der zufälligen Beschaffenheit der Natur diese Einheit nach Prinzipien der Vernunft abgenommen. Denn das Gesetz der Vernunft, sie zu suchen, ist notwendig, weil wir ohne dasselbe gar keine Vernunft, ohne diese aber keinen zusammenhängenden Verstandesgebrauch, und in dessen Ermanglung kein zureichendes Merkmal empirischer Wahrheit haben würden, und wir also in Ansehung des letzteren die systematische Einheit der Natur durchaus als objektiv gültig und notwendig voraussetzen müssen.» Ak III, 431-432.

<sup>52</sup> «Dass aber auch in der Natur eine solche Einheitsheit angetroffen werde, setzen die Philosophen in der bekannten Schulregel voraus: das man die Anfänge (Prinzipien) nicht ohne Not vervielfältigen müsse (*entia praeter necessitatem non esse multiplicanda*). Dadurch wird gesagt: dass die Natur der Dinge selbst zur Vernunftseinheit Stoff darbiete, und die anscheinende unendliche Verschiedenheit dürfe uns nicht abhalten, hinter ihr Einheit der Grundeigenschaften zu vermuten, von welchen die Mannigfaltigkeit nur durch mehrere Bestimmung abgeleitet werden kann.» Ak III, 432.

général, n'est pas suffisant pour donner du dynamisme au travail de l'entendement et pour le guider quand il entreprend la connaissance effective et empiriquement déterminée de la nature dans toute sa variété et hétérogénéité. L'Appendice, en même temps qu'il intègre la réflexion sur les idées de la raison, devenues principes transcendants pour l'usage de l'entendement dans la connaissance empiriquement déterminée de la nature, porte aussi témoignage d'une lacune sur le plan de la philosophie transcendantale, lacune qui devient visible surtout quand on prend en considération le problème de la recherche empirique de la nature, le problème de la cohérence entre les concepts empiriques, en somme, le problème du sens du particulier qui ne soit pas le cas d'un concept général donné d'avance. Le particulier c'est le nouveau et l'inattendu qui demande à être reconnu dans sa légitimité et pour lequel il n'avait pas une légalité déjà donnée.

Mais l'Appendice n'est pas encore le dernier mot de Kant sur le sujet. Le problème posé dans sa première section continue à travailler Kant et à demander une solution encore plus organique. On peut même dire que c'est ce problème qui poussera le philosophe à découvrir un nouveau principe transcendantal et toute une nouvelle fonction pour la faculté de juger. En effet, dans la première version de l'Introduction à la *Critique du Jugement*, sous le titre «De l'expérience comme un système pour le jugement», Kant énonce le problème qui conduit la nouvelle *Critique*. Les termes sont très proches ou même identiques à ceux de l'Appendice. La première *Critique* avait montré que toute la nature, en tant que somme de tous les objets de l'expérience en général, constitue un système de lois transcendantales que l'entendement donne a priori. Mais de ce fait il ne découle pas que la nature, considérée selon toute la variété et multiplicité de ses lois empiriques, soit aussi un système compréhensible pour la faculté de connaître humaine. L'entendement dans sa législation transcendantale de la nature ne prend en considération que les conditions de possibilité d'une expérience en général selon sa forme, tout en faisant abstraction de la diversité des lois empiriques possibles. Or, il pourrait bien être possible que l'extrême diversité et hétérogénéité des lois empiriques fussent tellement grandes qu'on ne pourrait même espérer avoir la chance de les lier dans un système ou dans un processus toujours ouvert de systématisation. Et, pourtant, c'est une exigence non seulement de la raison mais aussi de l'entendement pour son travail qu'un tel système et une telle unité soient au moins présupposés. Kant écrit:

C'est donc une supposition transcendantale subjectivement nécessaire que de considérer que cette inquiétante disparité sans bornes des lois empiriques et cette hétérogénéité des formes naturelles ne sont pas appropriées à la nature, et que celle-ci, à travers l'affinité des lois particulières sous des lois plus générales, possède bien plutôt les qualités requises pour constituer une expérience en tant que système empirique.<sup>53</sup>

<sup>53</sup> «Also ist es eine subjektiv-notwendige transzendente Voraussetzung, dass jene besorgliche grenzenlose Ungleichartigkeit empirischer Gesetze und Heterogenität der Naturformen, der Natur nicht zukomme, vielmehr sie sich, durch die Affinität der besonderen Gesetze unter allgemeineren, zu einer Erfahrung, als einem empirischen System, qualifiziere.» I. Kant, *Erste Einleitung in die Kritik der Urteilskraft*, IV (édition de Gerhard Lehmann, Felix Meiner, Hamburg, 1977, 16-17). Voir aussi la lettre de Kant à J.S. Beck, du 18 août 1793 (Ak XI, 441), où il parle de l'idée essentielle de la *Première Introduction* écrite pour la *Critique du Jugement*, qu'il avait abandonné à cause de sa prolixité: «Das Wesentliche jener Vorrede (welches etwa bis zur Hälfte des Mspts reichen möchte) geht auf die besondere und seltsame Voraussetzung unserer Vernunft; dass die Natur in der Mannigfaltigkeit ihrer Producte eine Accommodation zu den Schranken unserer Urteilskraft, durch Einfalt und spürbare Einheit ihrer Gesetze, und

Toutefois, si le problème est le même et si les termes de son équation sont identiques, la solution est un peu différente. Parce que maintenant Kant attribue cette supposition transcendante à une nouvelle faculté (ou à une nouvelle fonction d'une faculté qu'il n'avait pas encore découverte dans toute sa signification dans l'économie des pouvoirs de l'esprit). Cette faculté est le jugement réfléchissant (*reflektierende Urteilskraft*). D'autre part, il découvre le principe transcendantal propre à cette faculté – la finalité de la nature (*Zweckmässigkeit der Natur*) – et il subsume les principes d'unité systématique, de spécification et d'affinité sous ce nouveau principe, lequel s'exprime dans les sentences des philosophes de tous les temps concernant l'économie de la nature et que maintenant il désigne comme «maximes de la faculté de juger», à savoir: «la nature prend la voie la plus courte», «elle ne fait rien en vain», «elle ne procède à aucun saut dans la diversité des formes (*continuum formarum*), «elle est riche en espèces, mais en même temps économe dans les genres» et d'autres du même type. A propos de ces sentences, qui correspondent, presque dans les mêmes termes et surtout dans le même sens, à celles de la *Dissertatio* et de l'Appendice à la Dialectique Transcendantale, Kant dit qu'elles «ne sont rien d'autre que la façon même que la faculté de juger a de se manifester transcendentale en se donnant un principe pour constituer l'expérience comme un système et par conséquent pour satisfaire son propre besoin». <sup>54</sup> Et il poursuit en réclamant pour la nouvelle faculté ce qu'auparavant il avait attribué soit à l'entendement, soit à la raison. Mais maintenant il va même au point de dire:

ni l'entendement ni la raison ne peuvent fonder a priori une telle loi de la nature; car, que la nature, dans ses lois simplement formelles (par quoi elle est objet de l'expérience en général) se règle sur notre entendement, cela se perçoit aisément, mais vis-à-vis des lois particulières, de leur diversité et de leur hétérogénéité, elle est libre de toutes les limitations de notre pouvoir de connaître dans sa dimension législatrice, et ce qui fonde ce principe, c'est une simple supposition de la faculté de juger, eu vue de son propre usage pour, dans chaque cas, s'élever du particulier empirique à un terme également empirique, mais plus général, cela en vue de procéder à l'unification des lois empiriques. <sup>55</sup>

Et il remarque, comme d'ailleurs il l'avait fait à propos des trois principes dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale, qu'il s'agit là d'un principe transcendantal qu'on ne

---

Darstellung der unendlichen Verschiedenheit ihrer Arten (species), nach einem gewissen Gesetz der Stetigkeit, welches uns die Verknüpfung derselben, unter wenig Gattungsbegriffe, möglich macht, gleichsam willkürlich und als Zweck für unsere Fassungskraft beliebt habe, nicht weil wir diese Zweckmässigkeit, als an sich nothwendig erkennen, sondern ihrer bedürftig, und so auch a priori anzunehmen und zu gebrauchen berechtigt sind, so weit wir damit auslangen können.»

<sup>54</sup> «... sind nichts anders als eben dieselbe transzendente Äusserung der Urteilskraft, sich für die Erfahrung als System und daher zu ihrem eigenen Bedarf ein Prinzip festzusetzen.» *Ibidem*.

<sup>55</sup> «Weder Verstand noch Vernunft können a priori ein solches Naturgesetz begründen. Denn, dass die Natur in ihren bloss formalen Gesetzen (wodurch sie Gegenstand der Erfahrung überhaupt ist) sich nach unserm Verstande richtet, lässt sich wohl einsehen, aber in Ansehung der besondern Gesetze, ihrer Mannigfaltigkeit und Ungleichartigkeit, ist sie von allen Einschränkungen unseres gesetzgebenden Erkenntnisvermögens frei, und es ist eine blosser Voraussetzung der Urteilskraft, zum Behuf ihres eigenen Gebrauchs, von dem Empirisch-besondern jederzeit zum Allgemeinen gleichfalls Empirischen, um der Vereinigung empirischer Gesetze willen, hinaufzusteigen, welche jenes Prinzip gründet.» *Ibidem* (pour les citations des «Introductions» à la troisième *Critique*, je me sers de la traduction proposée par Alain Renaut – Emmanuel Kant, *Critique de la Faculté de Juger*, Aubier, Paris, 1995).

peut pas mettre au compte de l'expérience, dans la mesure où c'est seulement en le supposant qu'il est possible d'organiser systématiquement les expériences.

Qu'est-ce qu'il y a donc de vraiment nouveau dans la troisième *Critique* à propos de la question qui nous occupe ici? En premier lieu, la «découverte» par le philosophe d'une nouvelle faculté – le jugement réfléchissant – et de son principe transcendantal – la finalité de la nature (*Zweckmäßigkeit der Natur*).<sup>56</sup> C'est à cette faculté et à son principe que sont maintenant attribués les «principes de convenance» ou «règles du jugement» qu'on a trouvés dans la *Dissertatio* et les «principes transcendants» ou «maximes de la raison» qu'on a trouvé dans l'Appendice à la Dialectique Transcendantale. Mais le nouveau principe de la nouvelle faculté subsume les «sentences de la sagesse métaphysique», reconnues maintenant comme «maximes de la faculté de juger». Il y a quelques petites différences dans la liste de ces sentences ou maximes, dans leur ordre et leur formulation, mais on voit qu'elles se correspondent en général et qu'elles répondent au même problème et que le philosophe n'a eu pas l'intention de les mentionner toutes.<sup>57</sup>

Un autre aspect vraiment nouveau est la reconnaissance explicite de la dimension esthétique – c'est-à-dire, l'expérience d'un vrai plaisir - dans la recherche scientifique, ce qui atteste une essentielle affinité entre l'Heuristique et l'Esthétique. Que la nature même des choses dans toute sa variété offre une matière qui répond à l'intérêt d'unité de l'entendement ou de la raison, c'est quelque chose qui se donne comme contingent et que ni l'entendement ni la raison ne peuvent déterminer. L'accord entre l'entendement et la nature empirique se révèle donc comme un événement de découverte ou d'invention qui a de très fortes analogies avec l'expérience esthétique et qui apporte toujours un vrai plaisir intellectuel, ce plaisir que Pythagore ou Kepler ont ressenti à l'occasion de leurs découvertes. Cette dimension esthétique de la recherche scientifique est soulignée surtout dans la version définitive de l'Introduction de la troisième *Critique*. Au paragraphe VI, Kant affirme que la réalisation de toute intention est liée à un sentiment de plaisir et il pense directement à l'intention de l'entendement qui veut que la nature, non seulement en général, mais aussi dans toute la variété et l'hétérogénéité de ses lois empiriques lui soit conforme, sans qu'il puisse toutefois la déterminer. Si cet accord est établi *a priori* par l'entendement, alors il n'y a place pour aucun plaisir, puisque l'accord suit nécessairement des lois universelles. Mais il en est tout autrement quand, dans le champ empirique et d'une façon tout à fait contingente, on arrive à découvrir que deux ou plusieurs lois empiriques et hétérogènes de la nature se laissent comprendre sous un principe commun qu'on trouve et qui n'était pas donné d'avance. Alors, Kant dit que «cette découverte est le fondement d'un plaisir très remarquable et souvent d'un étonnement admiratif, et même d'un étonnement tel qu'il ne cesse pas quand son objet est déjà suffisamment connu.»<sup>58</sup>

<sup>56</sup> Il s'agit d'une vraie découverte, selon la confession du philosophe, dans sa lettre à Reinhold du 28.12.1787: «So beschäftige ich mich jetzt mit der Kritik des Geschmacks bey welcher Gelegenheit eine neue Art von Principien a priori entdeckt wird als die bisherigen». Ak X, 514.

<sup>57</sup> *Erste Einleitung*, Ak XX, 210; *Kritik der Urteilskraft*, Ak V, 182.

<sup>58</sup> «So ist ... die entdeckte Vereinbarkeit zweier oder mehrerer empirischen heterogenen Naturgesetze unter einem sie beide befassenden Prinzip der Grund einer sehr merklichen Lust, oft sogar einer Bewunderung, selber einer solchen,



Certes, l'habitude nous a rendu très coutumier et banal cet accord, et c'est pourquoi nous n'éprouvons plus là aucun plaisir digne d'être remarqué. Mais, selon le philosophe,

un tel plaisir a certainement eu lieu en son temps, et c'est uniquement parce que l'expérience la plus commune n'aurait pas été possible sans lui qu'il s'est peu à peu confondu avec la simple connaissance et qu'il n'a plus été particulièrement remarqué.<sup>59</sup>

Et Kant poursuit en disant:

il faut donc quelque chose qui, dans le jugement sur la nature, rende notre entendement attentif à la finalité de celle-ci, il faut une recherche consistant à ranger des lois hétérogènes sous des lois plus hautes, si possible, quoique toujours empiriques, pour que, en cas de succès, nous ressentions du plaisir à cet accord de la nature avec notre pouvoir de connaître – accord que nous considérons comme simplement contingent. Au contraire, ce serait pour nous une représentation fort déplaisante de la nature si l'on nous disait à l'avance que, dans la moindre recherche allant au-delà de l'expérience la plus commune, nous nous heurterions à une hétérogénéité de ses lois telle que celle-ci rendrait impossible pour notre entendement la réunion de ses lois particulières sous des lois universelles empiriques; la raison en est que cela va à l'encontre du principe de la spécification subjective et finale de la nature dans les genres et, à cet égard, de notre faculté de juger réfléchissante.<sup>60</sup>

C'est, peut-être, cette perception ou cette heureuse découverte de la dimension esthétique de la recherche scientifique qui a conduit le philosophe à traiter sous la juridiction d'une même faculté – la faculté de juger réfléchissante – et de son principe transcendantal – la finalité de la nature (*Zweckmässigkeit der Natur*), les questions relatives au jugement esthétique du beau de la nature et celles relatives au jugement téléologique sur la nature, à unir sous la *Critique du Jugement* et son principe transcendantal l'Esthétique et la Téléologie.<sup>61</sup> Une solution hardie et très

---

die nicht aufhört, ob man schon mit dem Gegenstande derselben genug bekannt ist.» *Kritik der Urteilskraft*, Einleitung V, Ak V, 186. Dans la *Première Introduction à la Critique du Jugement* (paragraphe v) on trouve la même idée, proposée d'une façon plus condensée mais également explicite: «Zeigte uns nun die Natur nichts mehr als diese logische Zweckmässigkeit, so würden wir zwar schon Ursache haben, sie hierüber zu bewundern, indem wir nach den allgemeinen Verstandesgesetzen keinen Grund davon anzugeben wissen; allein dieser Bewunderung würde schwerlich jemand anders als etwa ein Transzendentalphilosoph fähig sein, und selbst dieser würde doch keinen bestimmten Fall nennen können, wo sich diese Zweckmässigkeit in concreto bewiese, sondern sie nur im Allgemeinen denken müssen.» *Erste Einleitung in die Kritik der Urteilskraft*, ed. G. Lehmann, 23.

<sup>59</sup> «Zwar spüren wir an der Fasslichkeit der Natur und ihrer Einheit der Abtheilung in Gattungen und Arten, wodurch allein empirische Begriffe möglich sind, durch welche wir sie nach ihren besonderen Gesetzen erkennen, keine merkliche Lust mehr; aber sie its gewiss zu ihrer Zeit gewesen, und nur weil die gemeinste Erfahrung ohne sie nicht möglich sein würde, ist sie allmählich mit dem blossen Erkenntnisse vermischt und nicht mehr besonders bemerkt worden.» *Ibidem*, 187.

<sup>60</sup> «Es gehört also etwas, das in Beurteilung der Natur auf die Zweckmässigkeit derselben für unseren Verstand aufmerksam macht, ein Studium, ungleichartige Gesetze derselben womöglich unter höhere, obwohl immer noch empirische, zu bringen, dazu, um, wenn es gelingt, an dieser Einstimmung derselben für unser Erkenntnisvermögen, die wir als bloss zufällig ansehen, Lust zu empfinden. Dagegen würde uns eine Vorstellung der Natur durchaus missfallen, durch welche man uns vorhersagte, dass bei der mindesten Nachforschung über die gemeinste Erfahrung hinaus wir auf eine Heterogenität ihrer Gesetze stossen würden, welche die Vereinigung ihrer besonderen Gesetze unter allgemeinen empirischen für unseren Verstand unmöglich machte; weil dies dem Prinzip der subjektiv-zweckmässigen Spezifikation der Natur in ihren Gattungen und unserer reflektierenden Urteilskraft in der Absicht der letzteren widerstreitet.» *Ibidem*, 187-188.

<sup>61</sup> Il est assez rare qu'on donne attention à cet aspect de la dimension esthétique de l'épistémologie kantienne et, en général, de la solidarité entre esthétique et connaissance. Voir, à ce propos, quelques indications dans l'oeuvre de Rebecca Kukla (éd.), *Aesthetics and Cognition in Kant's Critical Philosophy*, Cambridge University Press, Cambridge/ New York/ Melbourne/ Madrid/ Cape Town/ Singapore/ São Paulo, 2006.

féconde, qui a mérité l'approbation enthousiaste de Goethe et la totale incompréhension de Schopenhauer.

En conclusion, je crois pouvoir dire qu'en suivant le fil des principes heuristiques, on trouve toute une ligne de continuité qui va de la *Dissertation* à la *Critique du Jugement*, en passant par la *Critique de la Raison Pure*. L'œuvre séminale de 1770 n'est pas seulement à l'origine de la première *Critique*, mais elle est aussi un moment décisif dans la genèse aporétique de la *Critique du Jugement*. Le problème soulevé dans son dernier paragraphe travaille de plus en plus la pensée du philosophe et a conduit celui-ci non seulement à en donner des éclaircissements importants mais aussi à découvrir toute une nouvelle dimension de la subjectivité, que ni la *Dissertation* ni la première *Critique* n'avaient encore désigné par son nom propre, mais qui, dans la troisième *Critique*, reçoit son vrai nom: la subjectivité réfléchissante.

Peut-être sans le vouloir expressément et même sans le savoir, Kant a-t-il fourni là un apport considérable au programme de l'*ars inveniendi* des Modernes. Il a été non seulement le dernier des Modernes à travailler ce programme d'une manière explicite, mais il a été aussi celui qui l'a le plus approfondi. Tout en étant l'héritier de ce que ses devanciers avaient atteint en ce domaine, le philosophe critique développe et pousse plus loin surtout les intuitions leibniziennes sur le sujet, en révélant la nature et la légitimité transcendantale de ce que le philosophe de Hanovre appelait les «principes architectoniques» et que Kant lui-même met aussi au compte d'une espèce d'«intellect architectonique» (*architektonischer Verstand*), qui, en vérité, n'est pas autre chose que la faculté de juger réfléchissante elle-même.<sup>62</sup> De la même manière qu'il l'a fait dans sa *Réponse à Eberhard*, Kant pourrait dire, à cet égard aussi, que la philosophie critique, tout en suivant son propre chemin et certes sans le prétendre, pourrait toutefois être lue comme une véritable apologie de Leibniz.

## BIBLIOGRAFIA

BACON, Francis. De Dignitate et Augmentis Scientiarum. In: *The Works of F. B.* London: Ed. Spedding/Ellis/Heath, 1858.

BAEUMLER, Alfred. *Das Irrationalitätsproblem in der Ästhetik und Logik des 18. Jahrhunderts bis zur «Kritik der Urteilskraft»* (1923). Darmstadt: reimpr. WBG, Darmstadt, 1975.

BEST, Otto. F. *Der Witz als Erkenntnisskraft und Formprinzip*. WBG. Darmstadt: WBG, 1989.

DESCARTES, René. *Oeuvres*. Éd. Adam-Tannery. Paris: reimpr. Vrin, 1996.

ECO, Umberto. *Kant e l'ornitorinco*. Paris: Milano, 1997.

GARRONI, Emílio. *Estetica ed epistemologia. Riflessioni sulla «Critica del Giudizio»*, Roma, 1976.

---

<sup>62</sup> Voir: *KU* §§ 71, 80; *Ak V*, 388,420.

- GIL, Fernando. *Mimésis e Negação*. Lisboa: INCM, 1984.
- KANT, Immanuel. *Gesammelte Schriften*, Akademie-Ausgabe. Berlin: reimpr. Walter de Gruyter, 1968.
- KUKLA, Rebecca (ed.). *Aesthetics and Cognition in Kant's Critical Philosophy*. Cambridge/New York: Cambridge University Press, 2006.
- LEIBNIZ, G. W. *Die philosophischen Schriften von Leibniz*. Ed. Gerhardt, Olms, Hildesheim, 1965, Band 7.
- LOPARIC, Zeljko. Heurística kantiana. *Cadernos de História e Filosofia da Ciência*, nº 5, 1983, pp.73-89.
- \_\_\_\_\_ *A semântica transcendental de Kant*. Campinas: CLE-Unicamp, 2005.
- \_\_\_\_\_ *Descartes heurístico*. Campinas: CLE-Unicamp, 1997.
- MARCUCCI, Silvestro. *Aspetti epistemologici della finalità in Kant*. Firenze, 1972.
- \_\_\_\_\_ «La dimensione scientifica ed epistemologica del giudizio teleologico in Kant», AAVV *Giudizio e interpretazione in Kant*, Genova, 1992, pp.24-28.i.
- MATHIEU, Vittorio. *La Filosofia trascendentale e l'«Opus postumum» di Kant*. Torino, 1958.
- MORPURGO-TAGLIABUE. La finalità in Kant e le scienze empiriche della natura. *Rivista critica di storia della filosofia* XIII, 1958, pp.305-318.
- SANTOS, Leonel Ribeiro dos Santos. *Veritas in fabula*. Descartes e a poética da invenção científica. Coimbra: Quarteto, 2001.
- \_\_\_\_\_ *Retórica da evidência ou Descartes segundo a ordem das imagens*. Coimbra: Quarteto, Coimbra, 2001, pp.133-189.
- \_\_\_\_\_ Analogia e conjectura no pensamento cosmológico do jovem Kant. In *Kant e-prints*. Campinas: Series 2, 2(1), 2007.
- VAIHINGER, Hans. *Die Philosophie des Als Ob. System der theoretischen, praktischen und religiösen Fiktionen der Menschheit auf Grund eines idealistischen Positivismus*, Berlin, 1911.
- VAN PEURSEN, Cornelis-Anthonie. *Ars inveniendi* in Rahmen der Metaphysik Christian Wolffs. Die Rolle der *ars inveniendi*, in: SCHNEIDERS, W. (ed.), *Christian Wolff*, Meiner, Hamburg, 1986, pp.66-88.
- WALTHER, W. u. BORINSKI, L. (Hrsg.) *Logik im Zeitalter der Aufklärung. Studien zur «Vernunftlehre» von Samuel Reimarus*, Göttingen, 1980.
- WOLFF, Christian. *Philosophia Rationalis sive Logica*. Francofurti/Lipsiae, 1728.
- \_\_\_\_\_ *Philosophia Moralis sive Ethica*. Pars Prima, Halle, 1750.